

Population, développement et éducation

Éducation : Stratégie Nationale en Matière de Scolarisation et d'Alphabétisation

(El Mostafa Hddigui)

Introduction

De nombreuses études ont démontré l'importance de l'éducation dans le processus de développement économique et social. Le début de la décennie 1990 a été marqué par l'organisation de la conférence mondiale de Jomtien sur l'éducation pour tous, à la suite de laquelle les organisations internationales et les organisations non gouvernementales se sont investies de plus en plus dans le secteur de l'éducation. La dernière conférence sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, a mis en relief l'importance de l'éducation comme facteur de développement durable et d'amélioration du bien-être. Elle a insisté sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes à l'éducation et sur la qualité de l'enseignement et de la formation.

La question de l'enseignement et de la formation occupe une place centrale dans les débats autour du développement humain, tant au niveau planétaire que régional et national, d'autant qu'il devient de plus en plus évident que les défis du troisième millénaire, notamment ceux liés à la mondialisation, à la compétitivité et à l'information, ne seront relevés qu'à la condition d'avoir préalablement assuré une éducation et une formation de qualité à l'ensemble de la population. Les femmes, les populations rurales et les groupes défavorisés, qui ont été longtemps exclus du système éducatif, sont actuellement au centre des préoccupations des responsables politiques. Des alternatives nouvelles visant à combler les retards en terme d'alphabétisation et de scolarisation de ces populations sont mises en œuvre dans de nombreux pays.

Le Maroc a, depuis son indépendance, accordé une priorité permanente au secteur de l'éducation, ce qui lui a permis de réaliser des progrès indéniables dans ce domaine. Quatre décennies n'ont cependant suffi à réaliser l'objectif de généralisation de l'enseignement de base à l'ensemble des enfants en âge scolaire, ni à éradiquer l'analphabétisme. Depuis 1990, des stratégies ciblées sur le milieu rural, les femmes et les filles cherchent à combler les retards accumulés.

Ce chapitre présente les progrès et les limites de l'alphabétisation et de la scolarisation au Maroc, les stratégies et projets d'éducation réalisés en faveur des groupes défavorisés, leurs forces

et leurs faiblesses, et enfin les nouvelles orientations et les stratégies alternatives de développement de l'éducation et de la formation.

I. Bilan des réalisations en matière d'alphabétisation et de scolarisation

1. Les progrès

La volonté manifeste de faire du secteur de l'enseignement un service public gratuit accessible à tous, a nécessité la mobilisation de ressources financières importantes atteignant globalement le quart du budget de l'Etat. Cet effort continu d'investissement dans ce secteur a permis de scolariser une grande proportion des citoyens. De ce fait, le taux d'analphabétisme a baissé de manière régulière, même s'il reste encore relativement élevé. En 1994, d'après le recensement, encore une personne sur deux était analphabète, contre 9 sur 10 en 1960.

Selon cette même source, la population scolarisée a progressé de près de 35% entre 1982 et 1994, représentant en fin de période 4,8 millions d'élèves. Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 8-13 ans a quant à lui progressé de 9 points entre 1982 et 1994. Les statistiques du Ministère de l'Education Nationale montrent une progression plus marquée en milieu rural, notamment chez les filles, entre 1992 et 1997. Durant cette période, les effectifs des élèves de l'enseignement fondamental et secondaire se sont accrus, sans distinction de milieu de résidence ou de sexe, de près de 3,2% chaque année (2,4% chez les garçons et 4,2% chez les filles), atteignant en fin de période 4,4 millions d'élèves.

Entre 1992 et 1997, dans le premier cycle de l'enseignement fondamental, le taux d'accroissement annuel moyen des effectifs d'élèves est de 1,2% en milieu urbain, et a atteint en milieu rural 5,5% globalement, et 10,9% chez les filles. Durant la même période, les taux nets de scolarisation ont progressé au sein des différentes catégories de population. Dans le groupe d'âge des 7-12 ans, ils ont augmenté de 1,1 point, en atteignant en 1997, près de 70,7%. En milieu rural, les gains dans le même groupe d'âge ont été de l'ordre de 2,9 points pour les deux sexes, et de près de 3,7 pour les filles. Chez les enfants âgés de 13 à 15 ans, ce taux a atteint 46,5% en fin de période, enregistrant un accroissement global de 1 point. Chez les filles, ce gain a atteint 1,4 point. Chez les enfants de 16 à 18 ans (tranche d'âge correspondant à l'enseignement secondaire), le taux net de scolarisation est de l'ordre de 26,6%.

2. Les stratégies et projets

Les progrès enregistrés en terme d'alphabétisation et de scolarisation, notamment en milieu rural et en particulier chez les filles, sont les résultats de stratégies et projets spécifiques mis en œuvre à partir des années quatre-vingt dix. Les années 1990 ont été marquées par des campagnes d'envergure en faveur de l'alphabétisation, qui ont touché annuellement en moyenne 200 000

bénéficiaires. Ces campagnes ont été mises en œuvre grâce à une forte mobilisation sociale, et à la commission nationale de lutte contre l'analphabétisme, qui a été créée en 1993 pour coordonner les actions des intervenants.

Au titre des projets ayant contribué à l'amélioration de la scolarisation des enfants ruraux et notamment des filles, on peut citer les deux projets d'appui à l'enseignement fondamental (1^{er} et 2^{ème} cycle) en milieu rural, le projet de scolarisation des filles dans certaines provinces, et le projet de Kelâa des Sraghna.

Le projet d'appui au premier cycle de l'enseignement fondamental, réalisé entre 1989 et 1996, préconisait la mobilisation de moyens d'infrastructure pour élargir l'accès à l'éducation de base, ainsi que des mesures de soutien pour stimuler la scolarisation, dont l'extension du réseau des unités scolaires dans la perspective d'assurer une couverture totale des douars de 300 habitants et plus, l'amélioration des conditions de scolarisation et de travail à travers le développement des cantines scolaires et la construction de logements pour instituteurs, l'organisation de campagnes d'information sur l'importance de la scolarisation des enfants, et en particulier des filles, et enfin l'allègement des dépenses d'éducation des familles par la mise en place d'un système de location des manuels scolaires dans les établissements scolaires.

S'inscrivant dans le prolongement de ce projet, et partant du constat que la poursuite des études dans le second cycle de l'enseignement fondamental est un élément déterminant de la demande sociale de l'éducation, le Ministère a élaboré et mis en œuvre un projet d'appui au 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental (1992-97). Les axes d'intervention prioritaire de ce projet sont : rapprocher les collèges des populations rurales à travers la création de petits collèges dans des chefs lieux ou dans des douars importants des communes rurales : améliorer les conditions d'enseignement par la dotation de ces collèges en internats, en cantines scolaires, en logements pour enseignants, en matériel didactique approprié, en bibliothèques et de manuels scolaires à prêter aux enfants issus de familles à revenus faibles.

Le projet de promotion de la scolarisation des filles qui a visé, dans sa première phase (1992-94), l'approfondissement de la connaissance des facteurs déterminant la scolarisation des filles, s'est prolongé, dans une seconde étape (à partir de 1995), par la mise en place d'une stratégie articulée autour des axes suivants : (i) la sensibilisation des citoyens aux bénéfices de la scolarisation de leurs enfants, et notamment des filles ; (ii) la viabilisation des écoles à travers l'adduction d'eau potable et la construction de latrines ; (iii) l'encouragement de la scolarisation par la distribution gratuite des fournitures scolaires et la dotation des écoles en équipement de culture féminine.

Le projet pilote d'éducation lancé dans les zones rurales de la province de Kelâa des Sraghna se distingue des autres projets par son approche de mise en œuvre intégrée et

déconcentrée, et par l'introduction d'une composante qualitative à travers l'adaptation des curricula aux spécificités locales.

La pertinence des actions menées dans le cadre de ces projets a été démontrée par les études réalisées par le Ministère de l'Éducation Nationale. En effet, selon une enquête par sondage, l'allègement des dépenses d'éducation des familles, les cantines scolaires, le rapprochement de l'école, sont tous des facteurs déterminants de la scolarisation des filles. La grille ci-dessous donne les mesures principales de promotion de l'éducation des filles selon les acteurs impliqués dans le processus d'enseignement et de formation.

Mesures visant à promouvoir la scolarisation des filles Groupes ayant formulé des propositions

<i>Actions</i>	<i>Ménage</i>	<i>Directeur</i>	<i>Enseignant</i>	<i>R.P.E. ¹</i>
Assurer la gratuité des manuels et des fournitures scolaires	x	x	x	x
Organisation des cantines scolaires et amélioration des repas	x	x	x	x
Rapprochement des écoles	x	x	x	x
Ramassage scolaire	x	x	x	x
Adaptation des horaires et des vacances scolaires	x	x	x	x
Réorganisation et intensification des campagnes d'information		x	x	x
Révision des programmes		x	x	x
Renforcement des activités d'éducation féminine	x	x	x	x
Renforcement de l'enseignement préscolaire			x	x
Amélioration de l'enseignement dans les classes à cours multiples			x	x
Supprimer les frais de scolarisation			x	
Création des classes pour filles		x		
Recrutement d'institutrices femmes		x		

(1) : R.P.E. : Responsables provinciaux de l'éducation

La synthèse des principaux résultats concernant l'accès et la rétention à l'école tirée d'une étude sur les déterminants de la scolarisation en zones rurales, confirme l'opportunité d'un élargissement des réseaux des unités scolaires et des cantines, en mettant l'accent sur la nécessité de disposer d'écoles complètes, et d'intégrer le collège dans le projet scolaire du ménage. Sur le plan de la demande, les résultats confirment d'autre part le bien fondé des campagnes de sensibilisation des familles aux bienfaits de l'éducation des filles.

Il faut également souligner que certaines caractéristiques familiales ont un impact important sur la scolarisation des filles : le niveau d'alphabétisation de la mère, les activités domestiques, la présence ou non d'un adulte à la maison, peuvent influencer positivement ou négativement sur l'accès et la rétention des filles à l'école.

Synthèse des principaux résultats concernant l'accès et la rétention à l'école

	<i>Accès à l'école</i>		<i>Rétention école</i>	
	<i>Garçon</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>
Caractéristiques famille				
Père agriculteur	0	-	+	0/+
Père primaire complet	+	0/+	+	0
Père présent/absent	0	0	+	+ + +
Mère alphabète	0	+ + +	0	--
Enfant <6 ans	0	- - - -	0	--
Télévision	+ +	++	0	0
Adultes féminins à la maison	0	+	0	+ +
Eau à proximité domicile	0	+	0	+
Famille ramasse du bois	0	-	0	0
Enfants actifs économiques	-	- -	0	0
Enfants actifs rémunérés	0	- - -	0	0
Offre scolaire				
Cantine	+	+ +	+ +	-
Ecole bien équipée	0	+	0	0
Ecole tous les cours	+ +	+	0	0
Classes non mixtes	0	0	0	0
Enseignantes	0	0	0	0
Campagne de sensibilisation	0	+ + +	0	+ +
Cours simple/multiple	0	0	0	0/+
Ecole « proche » domicile	+	+ + +	0	0
Collège « proche » domicile	+ +	+ +	0	0

0 (Sans impact), + (Impact positif), - (Impact négatif).

3. Les limites des performances et des projets

Cependant, malgré les progrès réalisés grâce à ces projets, le Maroc n'est pas encore parvenu à généraliser l'enseignement de base ni à l'éradiquer l'analphabétisme, et les disparités entre les sexes et selon le milieu de résidence persistent. L'analphabétisation touche en effet encore en moyenne environ une personne sur deux, et deux femmes sur trois. En milieu rural, trois personnes sur quatre sont analphabètes, contre deux sur cinq en milieu urbain. Les femmes rurales sont les plus exposées à ce fléau, qui touche neuf d'entre elles sur dix. Ces programmes sont d'autre part défectueux dans le monde rural. En effet, l'alphabétisation se fait surtout en faveur des femmes urbaines, tandis que l'accès à l'instruction reste très difficile en milieu rural (éloignement géographique, regroupement dans de mêmes classes d'hommes, de femmes et d'enfants non scolarisés...).

La suppression de l'aide alimentaire auparavant octroyée aux jeunes filles âgées de 8 à 20 ans en stage de formation dans des centres d'éducation et de travail a conduit à un recul des effectifs de bénéficiaires, d'autant que ces programmes de formation n'étaient déjà pas adaptés aux besoins du milieu rural. Les centres socio-éducatifs dispensant des cours d'alphabétisation et d'éducation sanitaire et nutritionnelle ont vu également le nombre de leurs bénéficiaires diminuer, et le même phénomène a été observé dans les foyers féminins qui accueillent des jeunes filles déscolarisées.

Le rapport mondial sur l'éducation de 1998, a révélé que les performances du Maroc en matière d'alphabétisation accusaient, en 1995, un retard de près de 25 points par rapport à l'ensemble des pays en développement, et de 11 points par rapport aux pays arabes. Cet écart se creuse davantage quand on compare les taux féminins d'alphabétisation puisqu'il atteint 30 et 13 points respectivement. Le même phénomène est observé dans les indicateurs de scolarisation qui restent, au Maroc, encore faibles comparés à ceux des pays en voie de développement. Les taux bruts de scolarisation dans l'enseignement primaire sont de 83% pour l'ensemble et 71% pour les filles au Maroc, contre 99,1% et 92,9% dans les pays en développement. Dans l'enseignement secondaire (collèges et lycées), ils sont de 39% pour l'ensemble et de 33% pour les filles au Maroc, contre 48,8% et 43,6% dans les pays en développement. D'après le rapport mondial sur l'éducation de 1995, l'espérance de vie scolaire, qui est un indicateur synthétique estimant le nombre probable d'années d'éducation suivi par chaque élève, était en 1992 de 11,3 ans pour les garçons et de 11 ans pour les filles dans les pays en voie de développement, alors qu'il n'atteignait que 9,9 ans et 9,3 ans respectivement au Maroc.

L'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur, qui a atteint près de 280 000 en 1996-97, a connu un accroissement rapide à la suite de l'augmentation du nombre de bacheliers (68 300 en 1997). Mais l'enseignement supérieur reste caractérisé par des dysfonctionnements qui limitent son efficacité. La répartition des étudiants entre les différentes filières de formation fait d'autre part apparaître un déséquilibre entre les filières à accès sélectif et les filières à accès libre. L'absence d'un système d'information et d'orientation efficace destiné aux étudiants fait que ceux-ci hésitent longtemps entre les filières proposées, passant parfois de l'une à l'autre, ce qui draine des difficultés de gestion dans les établissements concernés.

Au terme de ce bilan, on constate que, malgré les ressources mobilisées en faveur du secteur de l'éducation et la mise en œuvre de nombreux projets à partir notamment du début des années 1990, les progrès réalisés restent modestes. Les groupes défavorisés (ruraux, filles...) accèdent encore difficilement à l'école et abandonnent souvent leurs études avant même d'avoir atteint le seuil minimum de connaissances les préservant d'un retour inéluctable à l'analphabétisme. On peut se poser la question de savoir quelles sont les limites des politiques éducatives mises en œuvre, et quelles stratégies alternatives doivent être adoptées afin d'accélérer la généralisation de l'enseignement de base et de réduire drastiquement l'analphabétisme.

Les programmes d'alphabétisation menés jusqu'à présent se sont heurtés à de nombreux obstacles, inhérents à plusieurs facteurs : (i) la faiblesse de la communication et de la médiatisation dans les campagnes ; (ii) le manque de coordination entre les différents intervenants ; (iii) l'ampleur des déperditions ; (iv) le manque de programmes de post-alphabétisation et de support d'accompagnement des alphabétisés et l'absence de possibilités

concrètes d'utilisation de connaissances acquises ; et enfin (v) l'absence d'une formation spécifique approfondie et continue des instituteurs en matière d'alphabétisation des adultes.

Sur le plan de la scolarisation, les stratégies adoptées jusqu'alors se sont attaquées aux problèmes d'offre et de stimulation de la demande d'éducation, mais elles ont occulté d'autres facteurs tout aussi déterminants, dont : (i) l'amélioration de la qualité de l'enseignement ; (ii) l'adaptation des curricula aux spécificités locales ; (iii) la formation continue des enseignants ; (iv) l'intégration des changements dans une approche globale de développement du milieu rural ; (v) la décentralisation des projets et l'implication des communautés locales à la préparation et l'exécution des projets ; (vi) le manque de suivi et d'évaluation des résultats.

II. Les nouvelles orientations et projets

Toutes les actions d'ores et déjà menées demeurent dispersées et ne s'intègrent pas dans un programme d'envergure ciblé sur les groupes défavorisés. Dans l'espace périurbain, alors que les déperditions du système éducatif ont tendance à augmenter depuis quelques années, les enfants marginalisés ne sont toujours pas pris en compte. L'urgence des programmes d'éducation non formelle destinés aux jeunes de moins de 18 ans est pourtant évidente, sachant que, sur une population de ce groupe d'âge estimée à environ sept millions, près de deux millions sont exclus de l'école, soit parce qu'il n'y ont jamais accédé, soit parce qu'ils l'ont quittée avant de terminer leurs études.

Les programmes d'éducation traditionnelle ne sont d'autre part plus adaptés aux besoins des jeunes urbains défavorisés, que ce soit dans leur contenu ou dans leur mode d'organisation, alors même que la question sociale se pose de manière aiguë dans les villes qui accueillent un grand nombre croissant de migrants, souvent concentrés dans quelques quartiers périphériques. Dans ces zones, les problèmes de violence et d'insécurité rendent encore plus indispensable la mise en œuvre de stratégies d'éducation appropriées.

Partant de ces constats et des résultats des différentes études réalisées sur les projets d'éducation antérieurs, les responsables du système éducatif et de formation ont défini, de manière concertée, de nouvelles orientations et projets de réforme. Les choix fondamentaux de ces réformes s'articulent autour d'axes d'intervention visant à éliminer les obstacles qui avaient limité l'impact des projets antérieurs. Il s'agit notamment de : (i) centrer les actions sur l'élève et la classe ; (ii) briser l'isolement de l'école avec son environnement ; (iii) améliorer la qualité de l'enseignement ; (iv) développer la communication en privilégiant la transparence, l'écoute et l'explication ; (v) développer le partenariat en cherchant à faire de l'éducation une affaire pour tous ; (vi) valoriser, former et motiver les ressources humaines ; (vii) cibler les actions sur les zones et les groupes défavorisés.

De nombreux projets visant à garantir une éducation de qualité à tous les élèves sont mis en place ou en voie de l'être. Certains ont un caractère multidimensionnel, d'autres sont spécifiques à l'organisation, la pédagogie ou les ressources humaines. Ils cherchent à la fois à corriger les dysfonctionnements, à anticiper les changements futurs et à susciter le changement afin d'atteindre les objectifs fixés à moyen et à long terme. La grille en annexe présente quelques uns de ces projets qui revêtent un caractère multidimensionnel.

Deux d'entre eux sont d'envergure nationale et concernent plus particulièrement les filles, les femmes et les jeunes défavorisés. Il s'agit du programme de priorités *Barnamaj al Aoulaouiyat al Ijtimaya*, BAJ) et du programme d'éducation non formelle en faveur des enfants non inscrits dans une école.

Le BAJ, qui constitue une réponse à la stratégie de développement social adoptée par le gouvernement, se fixe comme but principal d'ouvrir largement l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, afin de mieux les armer pour participer au développement économique du pays. Ciblé sur 14 provinces, le BAJ adopte une démarche intersectorielle et déconcentrée, qui devrait permettre de canaliser les efforts et les ressources et d'assurer souplesse et efficacité dans l'exécution. Le projet éducation inscrit au BAJ vise à (i) accroître l'accès et la rétention dans l'enseignement fondamental, en particulier dans les zones rurales enclavées, et réduire l'écart entre filles et garçons en matière de scolarisation ; (ii) améliorer la qualité de l'éducation formelle et des programmes d'alphabetisation.

La composante alphabétisation des adultes vise, dans un contexte expérimental, à remédier aux carences des précédentes campagnes d'alphabetisation. Ce programme pilote, qui touche un public restreint (2 500 bénéficiaires par an, dont 50% de femmes) dans six provinces, a pour objectif de renforcer les motivations des individus à travers l'application immédiate des connaissances acquises, la conception de supports appropriés et la formation des enseignants. Le second projet, qui s'inscrit dans le cadre des stratégies alternatives d'éducation en faveur des groupes défavorisés, vise à s'attaquer aux sources de l'analphabétisme. Il met pour cela en place une stratégie d'éducation non formelle en faveur des enfants déscolarisés, qui implique et mobilise l'ensemble de la société civile, mais en particulier les organisations non gouvernementales, autour de l'objectif d'éducation pour tous. Une direction centrale a été créée au sein du Ministère de l'Education Nationale. Sa mission est d'élaborer, exécuter, suivre et évaluer le programme d'éducation non formelle.

Ce programme s'adresse aux enfants et aux jeunes gens en situation difficile et précaire, à ceux en situation de travail, aux femmes, aux filles, et à la population rurale. Il est exécuté en partenariat avec les ONG avec lesquelles le Ministère de l'éducation nationale partage les responsabilités. Le Ministère prend en charge (i) les indemnités que les ONG versent aux

animateurs ; (ii) l'élaboration et l'implantation des curricula et la formation des animateurs et (iii) le suivi et l'évaluation du programme. Les ONG se chargent quant à elles de (i) sélectionner et recruter les animateurs, les enfants et les adultes qui suivront les cours d'éducation pour tous ; (ii) mettre à disposition les locaux et le matériel adéquat et gérer le programme. Lancé en mai 1997, ce projet touche actuellement 32 000 élèves, fait travailler 600 animateurs, et mobilise environ une centaine d'organisations.

III. Les perspectives de développement de l'enseignement fondamental et secondaire

Dans sa déclaration d'investissement, le gouvernement marocain a placé les secteurs sociaux, notamment ceux de l'éducation et de la formation, à la tête de ses priorités. L'éradication de l'analphabétisme constitue un axe d'intervention prioritaire bénéficiant de programmes d'alphabétisation intensifs des adultes, et de l'accélération du processus de généralisation de l'enseignement. Partant de ces orientations, le Ministère de l'éducation nationale a défini les objectifs de scolarisation à moyen terme, dont : abaisser l'âge de scolarisation à 6 ans et généraliser la scolarisation des enfants de cet âge d'ici 2001 : généraliser l'enseignement dans le premier cycle du fondamental d'ici 2002 : généraliser l'enseignement dans le second cycle du fondamental d'ici 2008 : et enfin permettre à 40% des effectifs d'une classe d'âge d'atteindre le niveau du baccalauréat à l'horizon 2010.

En terme d'effectifs, le nombre de nouveaux inscrits âgés de 6 et 7 ans devrait passer de 522 000 en 1997 à 731 000 en 2001, soit un accroissement moyen de 9% par an. Les effectifs d'élèves âgés de 6 à 11 ans devraient passer de 3,12 millions en 1997-98 à 4,08 millions en 2002, soit un accroissement moyen de 5,6%. Dans le second cycle de l'enseignement fondamental, les effectifs d'élèves passeront de 925 000 en 1997-98 à 1,94 million en 2008, soit un accroissement moyen de 7%. Les effectifs de l'enseignement secondaire passeront de 399 000 en 1997-98 à 1,09 million en 2010, soit un accroissement annuel moyen de 8,8%.

Conclusion

Les stratégies développées dans le domaine de l'éducation cherchent, davantage que par le passé, l'équité et l'égalisation des chances face au système éducatif, et ce à travers une réallocation des ressources vers les cycles d'enseignement de base et en faveur des populations qui ont tiré peu de profit du développement économique. Les nouveaux projets sont ciblés sur les groupes défavorisés, et s'inscrivent dans des politiques (i) spatiales, afin d'obtenir de meilleurs résultats ; (ii) intégrées, articulant diverses dimensions de l'intervention publique ; (iii) partenariales, visant à créer des synergies locales en favorisant les liens de coopération avec le secteur associatif et privé et les habitants.

Cependant, les objectifs de ces stratégies alternatives et des projets qui en découlent ne seraient que partiellement atteints, comme ce fut le cas pour les projets précédents, s'ils n'étaient pas supportés par une volonté politique ferme plaçant l'éducation au rang de priorité nationale. Le regain d'intérêt manifesté à l'égard du secteur éducatif dans les discours politiques, et l'avènement d'un gouvernement d'alternance qui place le développement social au centre de ses priorités, sont des atouts majeurs de la réussite des nouvelles stratégies amorcées au cours des dernières années de ce siècle.

Références bibliographiques

Banque Mondiale, (1996), *Rapport d'évaluation, programme de Priorités Sociales* (Barnamaj al Aoulaouiyat al Ijtimaya), Projet Education de Base.

MEN, (Direction de la Planification), (1993). *Enquête par sondage sur la scolarisation des filles*.

MEN, (Direction de la Planification, IREDU/Dijon (1993). *Analyse des déterminants de la scolarisation en zones rurales au Maroc*.

MEN, (non daté), *Stratégie d'action pour le développement de l'enseignement fondamental et secondaire*, Projet de réforme du système d'éducation et de formation.

UNESCO, (1995), *Rapport mondial sur l'éducation*.

UNESCO, (1998), *Rapport mondial sur l'éducation*.

Information, éducation et communication en matière de population

(Abdelghani Maaroufi)

Introduction

Depuis le début des années 1980, le gouvernement marocain accompagne les efforts déployés en vue d'institutionnaliser la politique de population, d'activités d'information, d'éducation et de communication (IEC). Ces activités constituent l'une des composantes d'un vaste programme de population axé sur des interventions planifiées et multisectorielles. Elles couvrent les domaines de l'éducation formelle, de l'éducation non formelle et du plaidoyer.

Ces programmes ont trois principaux objectifs : sensibiliser les citoyens aux problèmes de population et à leur impact sur la qualité de vie : susciter un changement d'attitudes et de comportements auprès d'auditoires ciblés : appuyer les efforts du gouvernement marocain en faveur de l'institutionnalisation d'une politique nationale de population et de la réalisation d'un développement durable.

I. Le secteur formel

L'Education en Matière de Population (EMP) est l'activité principale du secteur formel. Elle est présentée sous forme de concepts de population intégrés dans les curricula et les manuels scolaires des disciplines porteuses des différents cycles d'enseignement.

1. Le Ministère de l'Education Nationale

Les projets d'Education en Matière de Population (EMP) ont joué un rôle clé dans l'exécution de la stratégie d'information et de communication en matière de population. Depuis 1981, un effort considérable a été fait par le Ministère de l'éducation nationale (MEN) afin d'intégrer des concepts d'éducation en matière de population dans les curricula des disciplines porteuses des deux cycles de l'enseignement fondamental. Il s'agit de rationaliser le comportement de la génération montante et de lui permettre de mieux comprendre les relations entre la population et le développement durable : de sensibiliser les enseignants, et à travers eux les élèves, à l'impact des variables démographiques sur la qualité de vie, et de leur permettre d'acquérir des connaissances dans les domaines de la santé reproductive, de la planification familiale, de la migration, de l'environnement et du développement durable.

La diffusion des messages EMP a nécessité l'adoption d'une approche intégrée et multidimensionnelle basée sur :

- l'information et la formation en EMP des cadres pédagogiques. Plusieurs séminaires et ateliers ont été organisés au profit des chefs des services pédagogiques, des nouveaux

inspecteurs, des inspecteurs coordonnateurs, des professeurs du second cycle de l'enseignement fondamental, des animateurs des clubs EMP et des directeurs des écoles fondamentales, qui ont un rôle à jouer en faveur de l'ouverture de l'école sur son milieu socioculturel ;

- la révision et l'actualisation des curricula et des manuels scolaires avec l'intégration de nouveaux concepts ;
- l'élaboration de supports didactiques, de recherches socioculturelles et d'études de population.

1.1. L'enseignement fondamental

Au niveau du premier cycle de l'enseignement fondamental, la reconceptualisation et l'actualisation des curricula et des manuels scolaires s'est basée sur les études suivantes :

- « population et développement », « population et alternatives de l'avenir » et « rayonnement EMP de l'école sur son milieu ». Des matériels didactiques, en l'occurrence un guide de référence et un lexique de concepts de population et d'environnement, ont été élaborés en vue de renforcer la formation des enseignants.

Au niveau du second cycle de l'enseignement fondamental, le renforcement des capacités des enseignants s'est opéré à travers la formation et l'auto-formation. Comme cette formation ne touche qu'une partie des enseignants (5 120), cinq modules d'auto-formation (31 000 exemplaires) et sept dossiers socio-économiques régionaux (28 000 exemplaires) ont été produits et diffusés à grande échelle auprès de ceux n'ayant pas pu bénéficier de la formation.

Les 22 clubs EMP créés dans les établissements fondamentaux ont joué un rôle considérable dans la sensibilisation et la mobilisation des élèves, des parents d'élèves et autres acteurs de la société civile, à l'égard des questions de population. Pour étendre l'information sur les questions de population et sur les nouveaux concepts abordés lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (à savoir la santé reproductive et les droits en matière de reproduction) à tous les cycles du système éducatif, l'EMP sera, à partir de 1998, intégrée dans l'enseignement secondaire, avec l'enrichissement des curricula par des concepts sur la santé de la reproduction, le genre et le développement durable. Cet enrichissement passera par la formation des opérateurs pédagogiques (concepteurs de manuels scolaires et animateurs des activités socioculturelles et artistiques), l'élaboration d'un guide EMP et de sept modules d'auto-formation à l'intention des enseignants de ce cycle, la création et l'équipement de 29 clubs EMP, et l'organisation de conférences-débats. Cela permettra d'une part d'ouvrir les établissements scolaires sur leur environnement et, d'autre part, de promouvoir un dialogue social local sur les questions de population.

Le projet de la télévision interactive (TVI) mis en œuvre en 1998 dans trois provinces classées comme zones d'intervention prioritaires (Essaouira, Ouarzazate et Kelâa Sraghna) comprend des activités organisées au profit des instituteurs, des directeurs d'écoles, des inspecteurs du premier cycle de l'enseignement fondamental, des concepteurs des manuels scolaires et des professeurs chargés de la formation des enseignants. S'inscrivant dans le cadre de la dynamique générale du Ministère de l'Education Nationale, il tend à soutenir les actions IEC du programme FNUAP, dont les groupes cibles sont les prestataires et utilisateurs des services de santé reproductive, y compris les hommes et les adolescents. Il vise également au renforcement des programmes d'éducation en matière de population axés sur la santé reproductive, les rôles, l'équité et l'égalité des sexes, et la promotion de la scolarisation des petites filles en milieu rural.

1.2. Les établissements de formation des enseignants

Dans les établissements de formation des enseignants, à savoir les Centres de Formation des Instituteurs (CFI), les Centres Pédagogiques Régionaux (CPR), les Ecoles Normales Supérieures (ENS) et le Centre National de Formation des Inspecteurs de l'Enseignement (CNFIE), l'éducation en matière de population a été institutionnalisée. Elle a été intégrée aux programmes de formation initiale, et un guide EMP, un dossier de formation et des modules de formation des stagiaires (32) autour des thèmes figurant dans le programme d'action de la conférence du Caire (condition féminine, relations familiales, maladies sexuellement transmissibles, reproduction, croissance démographique, urbanisation, structure de la population) ont été élaborés. L'objectif est de fournir aux élèves stagiaires un complément de connaissances et des méthodes pédagogiques actives leur permettant de développer des stratégies d'enseignement et de communication.

Afin de développer l'alphabétisation, une Direction de l'Education non Formelle a été récemment mise en place. Plusieurs conventions de partenariat ont été signées entre le MEN et les ONG régionales pour éradiquer progressivement de l'analphabétisme des fillettes et adolescents (8-16 ans) et organiser des activités de plaidoyer auprès de la population locale en faveur de la promotion de la femme.

Ces efforts en IEC et en EMP sont soutenus par une stratégie de plaidoyer en faveur du développement et de l'amélioration de la scolarisation en milieu rural, qui implique la participation de différents partenaires (départements ministériels, communes, organisations internationales, parents d'élèves, société civile). Cette stratégie a pour but de garantir l'éducation de base pour tous (alphabétisation, éducation des enfants, éducation parentale, rattrapage pour les enfants âgés de 8-16 ans), de réduire les disparités entre filles et garçons et entre milieu rural et urbain, et de maintenir les filles dans le système scolaire jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement fondamental.

2. Les instituts universitaires

2.1. L'Institut Supérieur de Journalisme

Depuis le début des années 1990, l'Institut Supérieur de Journalisme (ISJ) accorde une importance particulière aux questions de population. A cet égard, des activités de sensibilisation et de formation à ces questions ont été organisées, aussi bien au profit des enseignants et étudiants de 3^{ème} cycle de l'institut, que du personnel de différents départements ministériels. Les différents thèmes traités ont permis aux bénéficiaires de prendre conscience des problèmes de population au Maroc et de l'importance du rôle que la communication pourrait jouer dans la résolution de ces problèmes. Ils ont été également une occasion pour se concerter afin d'identifier un message de communication commun répondant aux préoccupations de leurs institutions respectives.

Un matériel de support didactique, contenant mille livres de référence et six modules d'auto-formation traitant de thèmes abordés par la CIPD, a été élaboré pour les enseignants de l'ISJ en vue de renforcer leurs connaissances et compétences pédagogiques, et ainsi de leur permettre de transmettre plus efficacement leur savoir aux étudiants. Des bulletins de liaison et d'information élaborés par les étudiants ont été publiés à l'occasion des journées mondiales de la population et de conférences internationales (CIPD, Copenhague, Beijing).

L'ISJ, qui dispose d'infrastructures audiovisuelles et de professeurs qualifiés, a produit un film traitant de la santé de la reproduction, destiné à informer le personnel médical et paramédical. Il a également initié trois recherches dans le domaine de la communication en matière de population, dont le but est l'identification des comportements face au planning familial et des causes de résistance. Il a également créé une revue spécialisée (Revue marocaine de recherches en communication) qui traite des sujets d'actualité et constitue une référence sur les questions de population, de la femme et de la communication sociale. Ces documents ont été diffusés dans toutes les facultés et institutions concernées.

2.2. La Faculté des Sciences de l'Education

Parallèlement à la réforme pédagogique des curricula et à l'ouverture de l'université sur son environnement socioculturel, la Faculté des Sciences de l'Education, a organisé des sessions d'information et de formation, des ateliers de travail et des tables rondes.

Ces activités ont permis : d'intégrer l'éducation en matière de population dans les curricula de la formation et la recherche pédagogique : de former les étudiants sur les questions de population : d'informer les responsables des ONG sur les nouvelles méthodes de communication, de gestion et d'évaluation des activités de population au niveau local : de sensibiliser les professeurs de l'enseignement supérieur pour les inciter à intégrer les questions de population dans leurs activités de recherches et d'enseignement.

Cette formation a été renforcée par la production de deux modules traitant des thèmes suivants : « la femme et le développement » et « la population, l'environnement et le développement », et par diverses interventions scientifiques présentées dans les ateliers de formation (planning familial au Maroc, rôle des ONG dans l'amélioration du statut de la femme, population et développement au Maroc, communication et action associative, migrations et leurs répercussions socio-spatiales au Maroc...).

II. Le secteur informel : les activités IEC et de plaidoyer

1. Les départements ministériels

1.1. Le Ministère de la santé publique

Les projets d'information et de formation réalisés par le Ministère de la santé publique constituent l'épine dorsale de la stratégie IEC au Maroc. Ces projets avaient pour objectif de réduire la mortalité maternelle et infantile, ainsi que la fécondité. Ils ont porté sur la maternité sans risque, la planification familiale (PF), la gestion des programmes de santé maternelle et infantile, la formation des sages-femmes, le renforcement du système national de l'information sanitaire et l'IEC en PF.

Le programme IEC a eu pour principal objectif de favoriser la pratique de la PF, en améliorant notamment la qualité des services et de l'information, et en stimulant la demande dans les secteurs public et privé. Les études et enquêtes réalisées dans le domaine de la santé, telles que l'Enquête nationale sur la PF, la fécondité et la santé de la population au Maroc (ENPS II 1992), l'Enquête de panel sur la population et la santé (EPPS 1995), ainsi que l'évaluation des plans d'action concernant les services de PF, ont démontré l'inefficacité de cette stratégie. Ce constat a permis au Ministère de la santé publique d'adopter une nouvelle approche basée sur l'intégration de la PF dans un contexte plus global, celui de la santé reproductive.

Ainsi, pour satisfaire les besoins croissants de la population, des actions d'information ont été menées, grâce en particulier à la création de Centres de Références et du Centre National de Formation en Reproduction Humaine (CNFRH), à vocation nationale et régionale, et à l'intensification des services de conseils relatifs à la PF et aux maladies sexuellement transmissibles.

Depuis la conférence du Caire, la stratégie d'information et de communication sanitaire s'est enrichie de services de PF. Cette nouvelle approche a nécessité l'adoption d'une stratégie cohérente tenant compte des changements socioculturels. Il a également fallu améliorer la qualité des services et les adapter aux besoins des catégories vulnérables (habitants des zones semi-urbaines et rurales, femmes mariées en âge de procréation, ONG, jeunes, adolescents...).

A cet égard, des actions stratégiques d'information et de communication ont été réalisées. Une semaine nationale de PF a été instituée. En 1996, elle avait pour slogan « La planification familiale : choix et continuité ». Les capacités nationales ont été améliorées grâce à la formation en communication interpersonnelle, au conseil par des prestataires de services, et à la sensibilisation des médecins et pharmaciens. Les mass media (Radio, télévision, journaux) ont été massivement utilisés pour favoriser la vulgarisation du discours de la santé reproductive, et un matériel pédagogique sur la PF, dont un film sur la mortalité maternelle destiné à sensibiliser les femmes analphabètes et les sages femmes traditionnelles, a été produit. Dans une émission radiophonique quotidienne programmée pour un public féminin ainsi que dans une émission télévisée bimensuelle réalisée en partenariat de sponsoring avec le secteur privé, le Ministère traite des thèmes en rapport avec la santé reproductive. Une collaboration avec les stations de radio régionales a d'autre part été engagée, sans que les résultats n'aient encore été évalués, ce qui ne permet pas d'orienter les actions du futur.

Le programme d'IEC du SIDA qui a démarré en 1991 sous la responsabilité de la Direction de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies, a inclus des activités de sensibilisation et de formation ainsi que des activités de production de support pédagogique pour les étudiants, les femmes et le grand public.

1.2. Ministère du Développement social, de la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Les programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation, dont bénéficient chaque année 200 000 individus, sont renforcés par l'intégration systématique de concepts éducatifs en matière de population. Depuis 1993, le contenu des nouveaux programmes est axé sur la santé reproductive et la promotion de la femme. Des activités de formation sont organisées au profit des différents groupes impliqués dans l'exécution de la stratégie nationale d'alphabétisation, dont ceux n'ayant jamais bénéficié de formation (760 instituteurs, 8 coordinatrices régionales, 44 cadres de la direction centrale, 400 conseillères et 400 directeurs des Centres d'Education et du Travail). Les Centres d'Education et du Travail accueillent chaque année environ 32 000 jeunes peu scolarisés, en majorité des filles. En outre, 121 600 centres sociaux ont bénéficié des cours d'alphabétisation comportant les thèmes EMP relatifs à la PF, aux maladies sexuellement transmissibles, au SIDA et à l'environnement.

L'étude socioculturelle réalisée en 1994 sur la non utilisation des services de SMI et de PF en milieu rural, a révélé que cette sous-utilisation était liée à la dépendance des femmes vis-à-vis de leur mari et de leur belle-mère, et plus particulièrement au manque d'information et d'accessibilité. Suite aux recommandations de la CIPD, un projet d'appui aux activités de la santé reproductive est actuellement en cours dans 12 provinces afin de remédier à cette situation. Ce projet repose sur trois axes : l'information et la sensibilisation des populations aux questions de

santé reproductive, planification familiale, maladies sexuellement transmissibles et SIDA, en vue d'accroître l'utilisation des services et d'améliorer les relations entre prestataires et bénéficiaires : l'intégration des concepts de santé reproductive et des questions relatives au genre dans le matériel didactique des centres d'alphabétisation et de post-alphabétisation : la formation des monitrices (300) aux questions de santé reproductive pour mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

1.3. Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

Les actions menées par le Ministère de l'Agriculture dans le domaine EMP ont permis d'une part de former, jusqu'en 1996, les cadres et les vulgarisateurs sur les liens existants entre les questions de population et le développement durable. Elles ont d'autre part permis de sensibiliser 10 000 familles agricoles à l'impact de la croissance démographique et des problèmes de santé reproductive sur leur qualité de vie. Les supports audiovisuels produits et diffusés auprès des groupes cibles concernés comprennent une bande dessinée, une cassette audio en arabe, quatre affiches et un guide de vulgarisateur.

1.4. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports

A travers les activités des foyers féminins, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a sensibilisé plus de 30 000 jeunes filles et femmes aux questions de PF, de SMI, d'environnement et des migrations. Dans ce but, 605 cadres de l'administration centrale, 85 responsables régionaux et 515 animatrices ont été formés en EMP et aux techniques de communication et de gestion des campagnes d'information. Un matériel de support didactique, composé d'un livre de référence, d'un livre pour les femmes en post-alphabétisation, et de modules de formation, a été produit en tenant compte des recommandations de la CIPD, notamment concernant les domaines de la santé reproductive, des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation du grand public utilisant des caravanes mobiles ont été organisées dans des régions enclavées et déshéritées.

Pour satisfaire les besoins croissants des jeunes en matière de santé reproductive, les programmes éducatifs des maisons de jeunes ont intégré des activités novatrices axées sur les techniques du théâtre de marionnettes. Environ 144 représentations théâtrales ont été organisées à l'intention des enfants et des adolescents du milieu périurbain et des zones rurales, en vue de les sensibiliser aux questions du mariage précoce, de la reproduction, de la planification familiale, de l'espacement des naissances, des maladies sexuellement transmissibles, du SIDA, de l'éducation de la petite fille, de l'habilitation de la femme et de la relation entre population, environnement et développement durable. Des campagnes de sensibilisation à ces mêmes thèmes seront lancées en 1999 dans les colonies de vacances au profit de 30 000 adolescents afin de susciter chez eux des comportements responsables.

1.5. Le Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement

Depuis la conférence de Rio (CNUED, 1992) et l'adoption de l'Action 21 relative au développement durable, le Maroc s'est mobilisé en plaçant l'environnement au centre de ses préoccupations. En collaboration avec différents départements ministériels et ONG, le Ministère de l'Environnement a élaboré une politique nationale visant à protéger l'environnement. Cette politique est basée sur une stratégie globale qui, outre ses aspects institutionnels et juridiques, accorde à la sensibilisation, l'éducation, la communication et la formation une attention particulière. L'objectif principal de la stratégie de sensibilisation est d'informer les différents intervenants (décideurs, industriels, collectivités locales, individus, les femmes en milieu rural) à l'échelle centrale ou locale de l'état de l'environnement, et d'identifier les dangers touchant au cadre de vie des populations tout en les incitant à agir d'une manière responsable et rationnelle.

Les thèmes de sensibilisation et d'information sont variés. Ils englobent l'eau, le couvert végétal, les sols, l'environnement urbain, l'assainissement, la préservation du milieu littoral, la pollution atmosphérique et sonore, les rejets toxiques et les polluants chimiques. En matière de vulgarisation, tous les canaux de communication modernes ou traditionnels sont utilisés : la radio, la télévision (avec des spots publicitaires sur l'eau, l'évacuation des déchets, l'hygiène publique, les économies d'énergie...), la télévision scolaire, les films documentaires, les centres culturels et maisons de jeunes, les festivités religieuses, les publications (affiches, brochures, dépliants, timbres), l'organisation de journées d'information et de tables rondes, la célébration annuelle de la journée mondiale et de la journée nationale et arabe de l'environnement. Des revues d'information spécialisées bilingues, destinées essentiellement à sensibiliser les décideurs, ont vu le jour et sont diffusées régulièrement, dont notamment les revues « Ressource » et « Eau et Développement ».

Cette stratégie a été renforcée par : l'organisation de manifestations et de campagnes de sensibilisation à l'intention des élèves de l'enseignement fondamental et des enfants des colonies de vacances : l'élaboration d'un programme éducatif en collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale (Projet Education 5) : l'instauration d'un système de partenariat avec un certain nombre d'ONG qui effectuent des activités d'information et d'éducation en matière d'environnement : et enfin, la mise en place d'un réseau dont l'objectif est de faciliter l'accès aux informations ayant trait au développement durable.

2. Organisations Non Gouvernementales

2.1. L'Association Marocaine de Planification Familiale

Affiliée à l'IPPF, l'Association Marocaine de la Planification Familiale (AMPF) a commencé ses activités en 1971. Elle a pour mission : de promouvoir le droit humain fondamental des femmes, des hommes et des jeunes, en matière de santé sexuelle et reproductive, et de plaider

pour que leur soient accordés les moyens d'exercer ce droit : de satisfaire les besoins croissants en matière de prestations de services, de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale, en particulier des populations non desservies, marginalisées et défavorisées de la société et en collaboration avec les autres partenaires impliqués dans le domaine de la population.

L'AMPF joue un rôle important dans l'IEC dans les domaines de la planification familiale et de la santé reproductive. Elle a initié la plupart des activités IEC et de planification familiale au Maroc. Ses activités d'information sont réalisées grâce à des programmes de communication et au recours à l'utilisation des mass media. Elle a produit récemment des spots diffusés par Midi 1 (Radio Méditerranée Internationale), ainsi que des émissions radiophoniques et télévisées à l'échelon national et régional, diffusées par la RTM et 2M.

La sexualité des jeunes est l'une des préoccupations de l'AMPF. Consciente du rôle que doit jouer l'homme dans la planification familiale, l'AMPF a organisé un ensemble d'activités d'information, d'orientation au profit des hommes du milieu rural (conseillers municipaux et communaux, fquihis des écoles coraniques et ouvriers). Elle a également été active dans l'organisation des rencontres nationales pour la réflexion et le dialogue sur les questions de populations à la suite des conférences du Caire et de Beijing. Ces rencontres ont permis de constituer le Forum Marocain des ONG dont l'AMPF assure la coordination en tant que fondateur.

Ces résultats positifs ont été suivis de plusieurs études et recherches menées par l'AMPF en vue de mieux cerner la problématique de la planification familiale et de mieux orienter ses objectifs stratégiques. Parmi ces études, on peut citer une enquête sur le marketing communautaire des méthodes contraceptives, deux études sur la position des jeunes et de l'homme vis-à-vis de la planification familiale, une étude sur la situation juridique de la femme marocaine et une étude qualitative réalisée en 1997 en collaboration avec la Fédération Internationale pour la Planification Familiale et le Bureau Régional du Monde Arabe sur « les besoins non couverts en matière de santé reproductive et de planification familiale ».

2.2. L'Association Marocaine pour la Lutte Contre le SIDA

L'Association Marocaine de Lutte Contre le SIDA (ALCS) a déployé des efforts en vue d'attirer l'attention de la population marocaine sur le problème du SIDA, à travers la télévision, la radio, la presse et des conférences. Elle a lancé des campagnes de sensibilisation auprès des élèves de l'enseignement secondaire et produit des cassettes audio portant des messages sur le SIDA aux femmes prostituées. Mais la stratégie IEC du SIDA souffre malheureusement du manque de données relatives aux comportements sexuels des Marocains.

2.3. L'Union Nationale des Femmes Marocaines

Créée en 1969, cette association est l'une des plus anciennes ONG marocaines. Elle s'intéresse à l'habilitation de la femme et à son autonomie à travers des domaines variés, comme celui de la santé reproductive, de l'alphabétisation ou de la scolarisation de la petite fille. Le programme de l'Union Nationale des Femmes Marocaines comporte aussi des projets socio-économiques générateurs de revenus (Caisse TAISSIR), pour lutter contre la pauvreté des femmes et encourager les activités coopératives et d'assistance sociale à travers soixante centres, qui comptent environ 15 000 adhérentes.

2.4. L'Association Marocaine pour la Défense des Droits des Femmes

Pour soutenir l'action du gouvernement, plusieurs ONG mènent des activités de plaidoyer et de défense des droits fondamentaux des femmes. L'Association Marocaine pour la Défense des Droits des Femmes joue un rôle important dans la sensibilisation des lycéennes et ouvrières à l'exercice de leurs droits. En 1995, elle a organisé un symposium national et des journées d'étude sur le thème de la « Violence à l'égard des femmes : quelle protection juridique ? » avec la participation de juristes, de juges, d'avocats et de représentants des départements ministériels et ONG.

En 1998, les thèmes du harcèlement sexuel et de l'image de la femme dans le cinéma marocain ont été utilisés en vue de sensibiliser les femmes à leurs droits légitimes. Par ailleurs, et pour éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'AMDDF a créé, en partenariat avec l'Union Européenne, le centre « FAMA » dans la ville de Casablanca. Il a pour vocation de renforcer les droits des femmes et de leur fournir l'orientation, les conseils et l'information juridique relatifs à leur vie familiale et professionnelle.

III. La Coordination intersectorielle des activités IEC

1. La Cellule de Coordination Intersectorielle des activités IEC/EMP

Convaincu de l'importance que revêt la coordination intersectorielle, le Ministère de l'Education Nationale a mis en place une cellule de coordination des activités d'information, d'éducation et de communication en matière de population IEC et EMP dans les secteurs formel et non formel. Elle a comme objectif d'établir une structure permanente pour la coordination des activités, de promouvoir l'échange d'expériences et de documents, de créer un réseau interministériel pour l'information et la formation sur les thèmes EMP afin de multiplier l'impact des actions au bénéfice de la population, et enfin d'assurer la coordination entre les différents acteurs et intervenants en vue d'élaborer une stratégie nationale en faveur de la politique de population.

Au sein de cette cellule, un comité de coordination des différents ministères et ONG œuvrant dans le domaine de l'IEC a été créé. Il a permis de sensibiliser les coordonnateurs et responsables régionaux des programmes IEC aux problèmes de population identifiés dans leurs régions, et a tenu deux conférences débats au niveau national à l'intention des directeurs des programmes IEC représentant les ministères techniques, ONG et instituts universitaires. Ces deux conférences ont permis l'échange d'expérience et l'approfondissement de la réflexion sur le programme d'action de la CIPD et sur les éléments d'une stratégie nationale commune visant la rationalisation des moyens et l'unification des messages IEC.

Le symposium maghrébin organisé en 1994 a été l'occasion de faire un bilan diagnostique de la situation démographique dans les pays du Maghreb et de se concerter sur leur politique de population. Il a également permis d'échanger les points de vue dans le domaine de l'IEC, et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie visant à renforcer les programmes de population relatifs à l'IEC et au plaidoyer.

Ces travaux ont été compilés dans les « actes du symposium » et dans « la déclaration de Rabat sur l'information, l'éducation et la communication en matière de population », créant ainsi un cadre d'action maghrébin en harmonie avec la philosophie de la conférence du Caire.

Le comité a également organisé, en 1996, un séminaire pour l'élaboration de la stratégie de plaidoyer pour le secteur éducatif au profit des cadres du Ministère de l'éducation nationale et des instituts universitaires. Lors de ce séminaire, des objectifs stratégiques intersectoriels ont été repris dans le sous-programme IEC du programme global de coopération entre le Maroc et le FNUAP (1997-2001).

La cellule a créé un centre de documentation qui publie un bulletin d'information (POPCOM) de qualité contenant des données riches et diverses sur les stratégies sectorielles en IEC, les questions de population, les conférences internationales (Rio 92, Istanbul 93, Vienne 93, Caire 94, Copenhague 95, Beijing 95). Cette expérience pilote constitue un pré-investissement dans le domaine de la coordination des activités de l'IEC et du plaidoyer. Elle a permis la création d'un contexte favorable au développement d'une approche novatrice intégrée et multisectorielle dans le domaine du plaidoyer.

Le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED) a joué un rôle fondamental et décisif dans la vulgarisation de l'information auprès des acteurs des différents projets et programmes IEC. Il a publié plusieurs enquêtes et études à caractère socio-démographique sur les conditions de la femme en milieu rural, la croissance démographique et le développement dans le monde rural, la protection de l'enfant, les populations vulnérables, les états matrimoniaux et stratégies familiales et, récemment, la population, l'environnement et le développement. Ces recherches constituent la principale source

d'information sur les phénomènes de population au Maroc, en vue d'élaborer les documents pédagogiques et les supports audiovisuels nécessaires aux différentes activités IEC.

Conclusion

D'une manière générale, la richesse et la diversité des activités menées dans le domaine de l'IEC ont permis la vulgarisation d'un discours de population multidimensionnel, qui déborde largement le thème de la santé reproductive et de la planification familiale. Il s'étend au bien être social, aux problèmes démographiques et à leur impact sur le développement durable. La conférence du Caire de 1994 a contribué à mettre en lumière l'importance de certaines questions de population (comme en particulier celle de la santé et des droits en matière de reproduction et du genre) ainsi que leurs effets sur le développement durable. Elle a créé, au sein des programmes IEC, une dynamique de concertation et de réflexion critique sur ces sujets qui se posent en vecteur de changement social.

En effet, l'IEC a constitué un complément à la stratégie nationale en matière de population et de développement. La coordination intersectorielle dans le domaine de l'IEC et du plaidoyer s'impose plus que jamais, et un changement radical est en train de s'opérer, particulièrement au sein des départements techniques, où les responsables des programmes sont devenus très conscients de la nécessité d'institutionnaliser la coordination intersectorielle et de renforcer la coopération avec tous les secteurs de la société civile. Ces acquis cachent cependant certaines défaillances dans la stratégie IEC. L'approche IEC demeure trop peu souvent ciblée en termes d'objectifs mesurables, et les publics cibles ne sont pas suffisamment bien identifiés. Les activités destinées aux adolescents et aux hommes sont d'autre par insuffisantes et timides, notamment en milieu rural.

Une stratégie efficace d'IEC suppose l'adoption d'une approche intégrée et multisectorielle, l'instauration d'un système de suivi et d'évaluation des résultats des programmes d'information, d'éducation et de communication, ainsi que la réalisation d'études qualitatives dont les résultats permettraient de mieux identifier les besoins et les moyens d'atteindre la population cible.

Bibliographie

Benzine M., (1997), « Les nouvelles orientations du FNUAP à la lumière du Programme d'action de la CIPD 94 », in *POPCOM*, bulletin n° 8, Fév. 1997, cellule de coordination des activités IEC/EMP, MEN, Maroc.

Cellule de Coordination des Activités IEC/EMP, (1997), *Symposium maghrébin sur l'information, l'éducation et la communication en matière de population*, Direction des Affaires Juridiques de la coopération et de la Communication, MEN.

FNUAP, (1993), *Elaboration des stratégies d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour les programmes de population*, études techniques n° 1, New York, Etats Unies.

FNUAP, (1995), *Ensemble des indicateurs spécifiques permettant d'évaluer des programmes d'éducation en matière de population*, Rapport technique n° 33 New York, 1995.

FNUAP, (1995), *Résumé du Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement*, Département de l'information des Nations Unies, Mars 1995.

FNUAP, (1997), « *Etat de la Population Mondiale* » le droit de choisir : Droits et santé en matière de reproduction » New York.

FNUAP-Royaume du Maroc, (1997), *Rapport d'analyse du programme et d'élaboration de la stratégie*, Ed. Le Fennec.

Lassonde L., (1996), *Les défis de la démographie : quelle qualité de vie pour le XXI^{ème} siècle ?*, Ed. la découverte, Paris.

Ministère de l'Agriculture et de la mise en valeur Agricole (MAMVA), (1996), « Séminaire de présentation des résultats du projet MOE/93/PO 15 PEDAEX II », Mahdia, 16 Juillet 1996.

Nations Unies, *Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement*, le Caire, Sept. 1994.

Samman M. L., (1996), « *Le rôle des enseignants dans la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement ICPD* » ou les enseignants et l'éducation en matière de population (EMP), papier préparé pour la conférence du BIE sur le thème « Renforcement du rôle des enseignants dans un monde en changement ».

Population, croissance économique et pauvreté

(Chaouki Benazzou)

Tandis que la population marocaine s'accroissait au rythme annuel moyen de 2% entre 1982 et 1996, la croissance économique avoisinait les 3,5%, autorisant un relèvement du niveau de vie moyen de la population. Si ce relèvement a permis de réduire de manière significative l'effectif des populations défavorisées, la répartition inéquitable des fruits de la croissance a peu réduit les disparités entre les couches sociales et entre les populations urbaine et rurale, maintenant de larges franges de la population dans un état de vulnérabilité sociale et économique.

Le ralentissement de la croissance de la population, le relèvement du rythme de la croissance économique et l'éradication de la pauvreté représentent ainsi les défis majeurs du Maroc en cette fin de millénaire, cependant que le pluralisme démocratique, les institutions démocratiques et les libertés civiles fondamentales sont en progrès.

I. Profil de l'évolution démographique

Le Maroc a vu sa population plus que doubler entre 1960 et 1996 : mais alors que la population urbaine a été multipliée par plus de quatre, la population rurale ne s'est accrue que de moitié. Sa population est encore jeune (37% sont âgés de moins de 15 ans), bien que sa population adulte se soit accrue à un rythme presque trois fois plus rapide (2,8% par an entre 1982 et 1994) que celle des enfants âgés de moins de 15 ans (1%).

A l'échelon du pays, la taille des ménages est passée de 4,8 personnes en 1960 à 5,9 en 1982, pour se maintenir quasiment à ce niveau jusqu'en 1994. Cette quasi-stabilité entre 1982 et 1994 s'observe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain : la taille des ménages ruraux est passée de 6,4 à 6,6 personnes dans cette période, tandis que celle des ménages urbains était de 5,4 et 5,3 personnes respectivement ces deux années. Ces variations dans la taille des ménages se sont accompagnées de modifications dans leur composition. Au niveau national, le nombre moyen d'adultes par ménage a augmenté deux fois plus vite que celui des enfants, l'accroissement de la taille des ménages ayant été à hauteur de 64% le fait des adultes et de 36% celui des enfants.

Tableau 1 : Evolution des composantes (enfants/adultes) de la taille moyenne des ménages, par milieu de résidence : 1960-82.

Milieu de résidence Composantes	Années		Accroissement 1982/60	
	1960	1982	Absolu	%
Urbain				
Enfants	1,8	2,1	0,3	27,3
Adultes	2,5	3,3	0,8	72,7
Total	4,3	5,4	1,1	100,0
Rural				
Enfants	2,3	2,9	0,6	46,2
Adultes	2,8	3,5	0,7	53,8
Total	5,1	6,4	1,3	100,0
Ensemble				
Enfants	2,1	2,5	0,4	36,4
Adultes	2,7	3,4	0,7	63,6
Total	4,8	5,9	1,1	100,0

Source : Directeur de la Statistique.

Cette forte augmentation de la proportion des adultes dans les ménages résulte de quatre principaux facteurs : l'arrivée à l'âge adulte des générations nombreuses d'enfants nés avant la diffusion de la contraception : la baisse progressive du nombre de naissances du fait du développement de l'emploi des méthodes contraceptives, en particulier en milieu urbain : le recul de l'âge au mariage : et enfin, le fort taux de chômage parmi les jeunes, obligeant ces derniers à continuer à vivre en famille. Ce profil démographique est la résultante d'évolutions sensiblement différenciées en milieu urbain et en milieu rural. Ces changements dans le profil démographique constituent les prémisses de l'évolution socio-économique du pays.

En dépit d'efforts constants en matière d'éducation, le taux d'analphabétisme, pourtant en baisse, demeure élevé (55% de la population marocaine). Les femmes, et notamment les femmes rurales, sont les plus touchées : près de 9 femmes rurales sur 10 sont analphabètes. Mais l'élément le plus frappant est le taux d'analphabétisme parmi les femmes urbaines (une femme sur deux), alors qu'elles évoluent dans un milieu pourvu en enseignants, où les médias sont actifs, l'école accessible et où tous les enfants sont en principe scolarisés. Ces différents facteurs devraient en effet favoriser une réduction drastique de l'analphabétisme parmi les femmes urbaines.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'à la veille de l'indépendance, le pays a éprouvé un sursaut national qui l'a conduit à organiser une campagne nationale d'alphabétisation, au profit des hommes et des femmes, campagne qui s'est poursuivie durant plusieurs années et dont les résultats ont été probants. Par la suite, cet effort s'est estompé, cédant la place à des programmes de faible amplitude menés par des départements ministériels. Néanmoins, la scolarisation des filles rurales, lanterne rouge du système éducatif, a enregistré une avancée notable au cours des dernières années, fruit d'une politique volontariste de promotion de

l'éducation des filles rurales. Le taux de scolarisation des filles rurales âgées de 7 à 12 ans est ainsi passé de 24% en 1992 à 42% en 1996.

Une amélioration très sensible dans l'état sanitaire des populations a été enregistrée, particulièrement dans l'évolution de l'incidence des maladies cibles de la vaccination et celle des principales maladies transmissibles. L'augmentation du taux de prévalence contraceptive parmi les femmes mariées, qui est passé de 19% en 1980 à 56% en 1996 (63% en milieu urbain et 47% en milieu rural), est le signe d'une meilleure prise en charge des femmes marocaines dans le domaine de la reproduction. Toutefois, le sous-encadrement et le sous-équipement des campagnes en matière de santé, et notamment dans le suivi des grossesses et des accouchements, contribuent à maintenir la mortalité maternelle à un niveau élevé (332 décès pour 100 000 naissances vivantes).

II. Profil de la croissance économique

L'économie marocaine a fait l'objet d'une série de réformes importantes depuis le début de la décennie 80, visant à réduire les déséquilibres macro-économiques, à préparer l'économie marocaine à faire face aux chocs extérieurs et à relancer la croissance par les exportations.

Le programme d'ajustement structurel (PAS), qui a servi de fondement et de fil conducteur à cette politique économique et financière, a été élaboré en 1983 pour prendre fin en 1992. Le PAS s'est essentiellement basé sur la maîtrise de la demande interne, la mobilisation de l'épargne nationale, l'optimisation de l'allocation des ressources et le réaménagement des taux de change, en vue de sauvegarder la compétitivité de l'économie marocaine, tout en assurant le désengagement de l'Etat dans le secteur de la production.

1. La croissance économique

Des résultats probants ont été obtenus. Le déficit budgétaire est tombé à 12,1% du PIB pour la période 1980-82, puis à 3,5% pour la période 1993-96. Le déficit de la balance des paiements s'est comblé progressivement, passant de 10,8% à 2,7% du PIB, et le taux d'inflation a baissé, sur ces mêmes périodes, de 11,5% à 4,9%.

Sur le plan budgétaire, le caractère restrictif du PAS s'est fait sentir notamment sur le volume des investissements sociaux et sur les recrutements opérés par l'administration. Le poids de la dette externe et interne a été déterminant dans l'adoption de telles mesures restrictives. En outre, l'épargne nationale, déjà insuffisante durant la période de mise en œuvre du PAS (1983-92), où elle ne représentait que 21,3% du PIB, a reculé pour se situer à 19,0% sur la période 1993-96. Cette faiblesse de l'épargne nationale n'a pas permis de porter le taux de croissance du PIB à un niveau satisfaisant : il s'est maintenu à 3,3% pour la période 1993-96, contre 3,5% pour la période 1983-92. Le rythme de la croissance économique, trop insuffisant, n'a d'autre part pas permis de

réduire la forte pression sur le marché de l'emploi. Le taux de chômage au niveau national a atteint 16% en 1994, contre 10,7% en 1982.

Toutefois, la décennie 90 a vu la part des dépenses publiques affectées au développement humain (éducation, santé, culture, loisir, subventions aux organismes sociaux, subventions alimentaires, assainissement, voiries...) s'accroître à un rythme moyen de 8% par an, contre 7,5% pour l'ensemble des dépenses publiques. L'effort financier le plus important a été consenti au titre de l'exercice budgétaire 1998-99, où les dépenses sociales ont atteint 43% du budget global de l'Etat hors dette, charges communes et dépenses imprévues. L'ensemble des dépenses sociales a ainsi représenté en moyenne 7,15% du PIB durant cette décennie. Cette évolution traduit la volonté de l'Etat de renforcer son action en matière de développement humain dans le cadre d'une stratégie globale.

2. La répartition spatiale de la richesse nationale

En l'absence de comptes régionaux permettant d'observer la répartition spatiale de la richesse nationale, le CERED a mis en œuvre un modèle intitulé INMA (modèle intégré macro-démo-économique), qui a permis d'estimer pour 1989 la répartition du PIB et du revenu brut disponible (RBD) par région économique. La région du Centre, avec 28% de la population, s'adjuge 43,4% du RBD. A l'autre extrême, trois régions, le Centre-Nord, l'Oriental et le Centre-Sud, regroupant 25% de la population, se partagent 20,2% du RBD. Il ressort de cette répartition un RBD par habitant presque deux fois plus élevé dans la région du Centre que dans ces trois dernières régions.

3. Les dépenses de consommation

D'importants écarts dans les dépenses moyennes par habitant sont observés à tous les niveaux. En milieu urbain, la dépense moyenne par habitant dans la région du Nord-Ouest, milieu le plus favorisé, est supérieure de 50% à celle d'un habitant du milieu urbain de l'Oriental, milieu urbain le plus défavorisé. L'écart au sein du milieu rural est plus réduit. En milieu rural de la région du Nord-Ouest, milieu le plus favorisé, les dépenses sont supérieures de 25% à celles réalisées dans le Centre-Nord, milieu rural le plus défavorisé. L'écart entre les deux extrêmes, à savoir le milieu urbain du Nord-Ouest et le milieu rural du Centre-Nord est de 150%.

Les disparités sont également marquées entre les différents groupes sociaux. En 1991, les dépenses de consommation des ménages les plus favorisés (représentant 10% de l'ensemble des ménages) étaient quatorze fois supérieures à celles des ménages les moins favorisés (représentant eux aussi 10% de l'ensemble des ménages), contre 16 fois en 1985. L'écart se comble, mais demeure important.

III. La Pauvreté

De 1971 à 1991, l'effectif de la population marocaine est passé de 15,4 millions à 24,6 millions de personnes, alors que le volume des pauvres tombait de 6,5 millions à moins de 3,4 millions durant la même période. Bien que la population se soit accrue de 60%, l'effectif des pauvres a régressé de près de moitié à l'échelon national (56% en milieu urbain et 45% en milieu rural).

Pour mesurer l'incidence de la pauvreté, l'approche utilisée par le Maroc consiste à spécifier une dépense minimale permettant de couvrir à la fois les besoins alimentaires et non alimentaires. La détermination du seuil de pauvreté telle que formulée par la Direction de la Statistique revêt divers aspects. Le seuil de pauvreté alimentaire est fondé sur la ration journalière recommandée par la FAO et l'OMS, et sur la notion d'un homme de référence moyen du point de vue du poids et de la taille exerçant régulièrement une activité. Le niveau moyen des besoins s'établit à 2 400 kilocalories par jour et par équivalent adulte au Maroc. Le panier le moins coûteux permettant de satisfaire la ration journalière recommandée, est celui des ménages relevant du deuxième quintile de la dépense totale par tête. La multiplication du panier garantissant le minimum requis en calories par le vecteur des prix a permis d'estimer le seuil de pauvreté alimentaire. Le seuil de pauvreté se détermine aussi sur la base du montant des dépenses non alimentaires des ménages.

La population pauvre, qui représentait 21,0% de la population totale en 1984, a chuté à 13,1% en 1991. Ainsi, en six ans, 1,2 millions d'habitants ont vu leur niveau de vie s'améliorer et ont franchi le seuil de pauvreté. L'ensemble de la population pauvre constitue en fait un noyau dur, entouré « d'une large couche sociale, dont le niveau de vie oscille autour du seuil de pauvreté suite à la fluctuation des prix et des revenus », à l'image d'une nébuleuse. L'environnement nébuleux qui entoure ce noyau - composé de la population dite vulnérable - se densifie ainsi lors des années de crise, et s'éclaircit durant les années plus fastes.

La vulnérabilité concerne 47,8% de la population des zones rurales et 36,5% de celle des villes, soit au total une population qui avoisinerait les 11 millions d'individus, indicateur fort significatif du niveau de précarité dans laquelle évoluent de très larges franges de la population.

1. Répartition de la pauvreté par milieu

Tableau 3 : Evolution de la pauvreté (en milliers de personnes) et du taux de pauvreté (en %).

Année	1985		1991		Variation	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	1985-91	
Urbain	1 290	13,7	910	7,6	-380	29,5%
Rural	3 275	26,5	2 450	18	-825	-25%
National	4 565	21	3 360	13,1	-1 205	-26%

Source : Enquête nationale sur les niveaux de vie 1990/91.

En 1991, la population pauvre était pour les trois-quarts (73%) localisée en milieu rural et particulièrement dans les régions ayant peu bénéficié des investissements en infrastructures économiques et sociales (zones bour, zones montagneuses et zones présahariennes). Les zones les plus affectées par la pauvreté sont donc les zones rurales, mais en particulier celles des régions du Sud, du Centre-Sud, du Centre-Nord, de l'Oriental et du Tensift, où le taux de pauvreté dépasse largement la moyenne nationale (13,1%). Parmi les sept régions économiques, cinq accusent, en milieu rural, un taux de pauvreté largement supérieur à la moyenne (18%). Il s'agit du Sud et du Centre-Sud avec une personne sur quatre (24,8%), du Centre-Nord (22,8%), de l'Oriental (22,7%) et du Tensift (19,6%). L'étendue des campagnes affectées par la pauvreté est donc considérable, mais ce sont celles du Sud, du Tensift et du Centre-Nord qui sont les plus touchées, puisqu'elles abritent à elles seules près de 3 pauvres sur 5 (58,4%). Toutefois, l'intensité de la pauvreté mesurée grâce à l'indice de sévérité, indice qui mesure l'écart entre la dépense réalisée et le seuil de pauvreté, est plus accentuée dans les zones rurales de l'Oriental, du Centre-Nord, du Tensift, du Centre-Sud et du Sud.

En milieu urbain, la concentration de population pauvre est la plus élevée dans la région du Centre, où près de 2 pauvres sur un total de 5 (38,8%) résident. C'est la région du Sud qui héberge en revanche la plus faible proportion de pauvres (4,4%). Au sein de la population pauvre urbaine, les plus démunis se concentrent en premier lieu dans la région de l'Oriental, où l'indice de sévérité atteint, avec 1,1, son point culminant, suivie de la région de Tensift, avec un indice de 0,78. La population pauvre urbaine la moins démunie réside dans la région Sud.

Combinés, la mesure de l'étendue de la pauvreté et l'indice de sévérité permettent de faire ressortir les régions les plus touchées par ce fléau. Il s'agit, dans l'ordre, des régions de l'Oriental, du Tensift et du Centre-Nord. Toute stratégie visant l'éradication de la pauvreté devrait privilégier ces trois régions.

Tableau 4 : Etendue de la pauvreté et indice de sévérité de la pauvreté par région et par milieu de résidence.

	<i>Rural</i>		<i>Urbain</i>	
	<i>Etendue % (1)</i>	<i>Indice de sévérité</i>	<i>Etendue % (1)</i>	<i>Indice de sévérité</i>
Sud	20,7	1,15	4,4	0,10
Rang	1	5	7	7
Tensift	19,6	1,41	12,3	0,78
Rang	2	3	3	2
Centre	11,0	0,24	38,8	0,50
Rang	5	7	1	4
Nord-Ouest	11,9	0,81	17,7	0,11
Rang	4	6	2	6
Centre-Nord	18,1	1,78	8,8	0,58
Rang	3	2	5	3
Oriental	9,1	2,66	10,4	1,10
Rang	7	1	4	1
Centre-Sud	9,7	1,23	7,6	0,36
Rang	6	4	6	5
Total	100,0	1,15	100,0	0,44

Source : Niveau de vie des ménages 1990/91 Vol. Z

(1) : Répartition de la population pauvre.

2. Caractéristiques démographiques des pauvres

La population pauvre représente, comme on l'a vu plus haut, 13,1% de la population totale. En la comparant aux 13,1% de la population dont les niveaux de vie sont les plus élevés, il est possible de mettre en évidence les caractéristiques démographiques propres à la population pauvre.

Les trois-quarts de la population pauvre (73%) vivent en milieu rural, contre à peine 12,3% de la tranche aisée de la population. Les ménages pauvres se caractérisent par une taille deux fois plus grande que celle des ménages aisés, avec 7,5 et 3,7 personnes par ménage respectivement, et par un nombre d'enfants quatre fois plus élevé (3,7 enfants contre 0,9). Dans les ménages pauvres, une personne sur deux (49%) est âgée de moins de 15 ans, alors que cette proportion est de une sur quatre dans les ménages aisés. En d'autres termes, la faible proportion de personnes adultes exerçant ou susceptibles d'exercer des activités génératrices de revenus, et la proportion élevée d'enfants à charge dans les ménages pauvres, constituent des facteurs déterminants de la pauvreté au Maroc.

Tableau 5 : Profil démographique de la population pauvre et de la population la plus aisée

<i>Indicateurs</i>	<i>Population</i>	
	<i>Pauvre</i>	<i>Aisée</i>
<i>Structure par âge</i>		
Moins de 15 ans	49,0	24,7
De 15 ans à 59 ans	45,0	67,2
60 ans &+	6,0	8,1
Taille moyenne des ménages	7,5	3,7
Nombre moyen d'enfants	3,7	0,9

Source : Niveaux de vie des ménages 1990/91.

3. Programmes de lutte contre la pauvreté

Au lendemain de l'indépendance, plusieurs programmes de lutte contre le chômage et la pauvreté ont été élaborés et mis en œuvre. Le programme d'utilité publique le plus connu d'entre eux est celui de la Promotion Nationale. Cependant, ces programmes ne s'inséraient pas dans une vision intégrée et ne s'inscrivaient pas, à l'exception du programme de Promotion Nationale, dans le moyen ou le long terme.

Les plans de développement élaborés dès les années 60 ne traitaient quant à eux les aspects sociaux que sous l'angle sectoriel, et la liaison entre population et croissance économique n'était guère explicite. Ce n'est que récemment que les variables démographiques ont été intégrées comme composantes fondamentales des politiques économiques.

3.1. La stratégie de développement social

En 1995, une stratégie de développement social (SDS) a été élaborée. Elle s'articulait autour des axes suivants :

- l'accroissement du taux de desserte en eau potable et d'assainissement ;
- l'accroissement de l'accès aux soins de santé de base, avec une attention particulière accordée aux actions en faveur de la santé de la mère et de l'enfant (maternité sans risque, planification familiale, immunisation contre les principales maladies transmissibles, réduction de la malnutrition infanto-juvénile) ;
- l'amélioration du taux de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental et d'alphabétisation ;
- le développement du logement social.

3.2. Le premier Programme de Priorités Sociales

Le Premier Programme de Priorités Sociales (BAJ 1), qui représente la première tranche de la mise en œuvre de la SDS, concerne 14 provinces et se compose de trois projets :

- le projet d'éducation de base vise à améliorer l'accès à l'éducation de base et les taux de rétention à l'école, à réduire l'écart entre filles et garçons en matière de scolarisation, et à améliorer la qualité de l'éducation ;
- le projet de santé de base vise à améliorer l'accès aux services de soins de santé, à renforcer le programme de maternité sans risque et à soutenir les programmes prioritaires de santé publique ;
- la composante Promotion Nationale vise à renforcer par des travaux complémentaires les interventions du BAJ 1 et à participer aux campagnes d'alphabétisation inscrites sur une longue durée.

L'originalité de l'approche adoptée par le BAJ 1 réside dans la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, au niveau de chacune des provinces concernées, dans la définition des composantes des programmes, la dimension de ces composantes, le choix des sites d'implantation et l'identification des actions d'accompagnement.

3.3. L'infrastructure rurale

La population pauvre étant essentiellement concentrée en zones rurales, une attention particulière a été portée à ces zones durant les dernières années afin de répondre aux priorités exprimées par les ménages ruraux en matière d'électricité, de disponibilité d'eau potable et de construction et d'entretien des routes.

L'électrification rurale

Le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) vise à faire bénéficier 1,5 millions de foyers, soit près de 9 millions d'habitants, de l'alimentation en électricité, au terme d'une période de 15 ans (1996-2010). Les programmes précédant le PERG ont permis d'alimenter en électricité près de 1,5 millions d'habitants. Fin 1997, 21% de la population rurale disposaient de l'électricité.

L'approvisionnement en eau potable du milieu rural

La dispersion de l'habitat rural, l'étendue du territoire et le relief font que l'alimentation en eau potable des populations rurales rencontre de réels obstacles. En outre, dans plusieurs régions les ressources en eau sont limitées et leur mobilisation est de plus en plus coûteuse.

Dans le cadre du Schéma Directeur National d'Approvisionnement en Eau Potable, un Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales (PAGER) a été mis en œuvre en 1995 afin d'alimenter dans sa phase finale 31 000 localités, où résident 11 millions d'habitants. D'ores et déjà le PAGER a permis de porter la population rurale desservie en eau potable de 14% à 32% en 1997.

La construction de routes rurales

Afin de faire face au déficit en infrastructure routière, une politique volontariste de désenclavement du monde rural a été mise en œuvre, à partir de 1995. Elle consiste en la construction de 10 240 km de routes rurales, sur un période de 7 à 9 ans. La réalisation est modulée en fonction de la participation des bénéficiaires.

D'ores et déjà 2 380 km ont été construits. Les régions bénéficiaires connaissent une augmentation considérable de la circulation routière de 300%, ainsi qu'une baisse de 50% des frais de transport, qui permet notamment une plus grande utilisation des engrais, et, sur le plan social, le doublement de la fréquentation des centres de soins et une augmentation du taux de scolarisation, qui est passé de 21% à 48% pour les filles et de 58% à 76% pour les garçons.

La société civile et la lutte contre la pauvreté

L'explosion urbaine accompagnée d'une précarité des populations périurbaines a été à l'origine de la création de plusieurs associations caritatives dont l'objectif vise à soulager les populations démunies et à insérer celles marginalisées (enfants, handicapés, femmes, personnes âgées...).

En milieu rural, l'action des associations s'inscrit généralement dans un cadre plus large, à savoir le développement humain : éducation, santé, activités génératrices de revenus pour les femmes, micro-irrigation... L'effet d'osmose aidant, certaines associations ont vu leur champ d'activité s'élargir à d'autres douars limitrophes.

On ne prête qu'aux pauvres

Des organismes de micro-crédits ont été créés récemment, dont le plus ancien et le plus actif est Zakoura. Ces organismes ont d'ores et déjà acquis droit de cité de par l'étendue de leurs interventions et les succès enregistrés (financement d'activités génératrices de revenus, création de micro-entreprises...). Ces organismes de micro-crédits œuvrent surtout dans les quartiers urbains et périurbains pauvres.

L'octroi de ces crédits étant tributaire de la constitution de groupes solidaires, cette condition tend à développer et à renforcer les liens de solidarité parmi des populations allogènes, en provenance de régions diverses.

La lutte contre la pauvreté : nécessité d'une vision intégrée

Mis à part BAJ 1, la lutte des pouvoirs publics contre la pauvreté se caractérise par une vision sectorielle, alors qu'il s'agit d'éléments intimement liés : hommes et femmes, terroirs, éducation, santé, infrastructure, activités économiques génératrices de revenus, participation effective des populations... Une politique intégrée ne pourrait que créer des synergies au sein d'un même groupe humain et entre groupes humains.

IV. Perspectives

S'il est vrai que la croissance économique peut contribuer grandement à l'éradication de la pauvreté, elle n'est cependant pas une condition suffisante. Il importe également que les bénéfices qu'elle procure profitent aux pauvres. Une croissance durable à « visage humain » suppose en effet une croissance économique soutenue à large assise, ainsi que des dépenses publiques ciblées.

La croissance économique soutenue à large assise permettra la création d'emplois durables et autorisera une répartition plus équitable des fruits de la croissance. Or, cette croissance est pénalisée par la faiblesse des investissements, conséquence d'un endettement lourd et d'une épargne nationale insuffisante. La réduction de la dette et/ou la reconversion d'une partie de la dette en investissements dans les régions défavorisées contribueraient substantiellement à soutenir la croissance et à la rendre plus diffuse, participant ainsi à l'éradication de la pauvreté.

Le second volet d'une croissance soutenue réside dans un ciblage des dépenses publiques et ce grâce à :

- une réallocation des dépenses en faveur de l'éducation de base et notamment en milieu rural, de l'accès aux soins de santé et des opportunités d'amélioration du niveau de vie ;
- une utilisation rationnelle des ressources naturelles afin d'assurer la durabilité de la croissance.

En outre, cette croissance à « visage humain » ne saurait s'épanouir que dans un environnement à bénéficiant d'institutions nationales efficaces.

Références bibliographiques

- Banque mondiale, (1996), *Une croissance plus forte, des opportunités d'emplois*.
- CERED, (1989), *Population et Développement rural*, Rabat, Maroc, 388 p.
- CERED, (1992), *Femme et Développement au Maroc*, Rabat, Maroc, 250 p.
- CERED, (1993), *Migration et Urbanisation au Maroc*, Rabat, Maroc, 264 p..
- CERED, (1995), *L'exode rural : traits d'évolution, profil et rapports avec les milieux d'origine*, Rabat, Maroc, 255 p.
- CERED, (1997), *Populations Vulnérables : Profil socio-démographique et répartition spatiale*, Rabat, Maroc, 315 p.
- CERED, (1998), *Population, Environnement et Pauvreté*, Rabat, Maroc, 301 p.
- D. S., *Annuaire statistiques*.
- D. S., *Consommation et dépense des ménages*, 1984/86.
- D. S., *Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie*, 1990/91.
- D. S., *Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population (Niveau National)*, RGPH 1994.
- D. S., *Les indicateurs sociaux*, 1993-96.
- I.U.S.S.P. (1994), *Poverty and Population*, Massimo Livi-Bacci, ICPD.
- Ministère de la Population, (1995), *Rapport du Sommet mondial pour le Développement Social*, Copenhague.
- Ministère de la Population, (1995), *Stratégie de Développement Social*, Avril 1995.
- Ministère de la Population, (1996), *Séminaire sur Population et Développement Humain Durable*, Juin 1996.
- Ministère de la Population, (1997), *Rapport National sur le Développement Humain*.
- Nations Unies, *Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement*, le Caire, Sept. 1994.
- Nations Unies, *Rapport du Sommet Mondial Pour le Développement Social*, Copenhague, Mars 1995.
- Nations Unies, *Rapport mondial sur le Développement Humain*, 1990 à 1997.

Activité, emploi et chômage : niveau et tendances récentes

(Abdelhamid Abouchokre)

Dans ce chapitre, il s'agit de faire le point sur les évolutions qui marquent l'activité, l'emploi et le chômage au Maroc. Cette étude s'appuie sur trois types de sources : les deux derniers recensements de 1982 et de 1994, les enquêtes annuelles sur l'emploi urbain, et sur des enquêtes ponctuelles sur l'emploi rural. L'information statistique sur l'emploi étant très inégale selon le milieu de résidence, la situation et l'évolution de l'activité, de l'emploi et du chômage sont analysées pour chacun des deux milieux de résidence séparément.

I. Contexte macro-économique et évolution du marché du travail

Au début des années 80, alors que la conjoncture économique internationale était défavorable, le Maroc s'est trouvé confronté à une situation économique difficile caractérisée essentiellement par un endettement excessif, des déficits des finances publiques et de la balance des paiements, une inflation élevée et un niveau d'épargne assez faible. Le pays a été frappé par un cycle de sécheresse aiguë et contraint de mobiliser d'importantes ressources pour assurer son intégrité territoriale. La conjugaison de ces facteurs a placé le pays en situation difficile pour honorer totalement les obligations de sa dette extérieure. Pour contenir la demande globale et stimuler l'offre, un programme d'ajustement structurel (PAS)¹ a été mis en place en 1983, avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

A la suite de cette politique de stabilisation et d'ajustement, les principaux déséquilibres macro-économiques sont atténués et la croissance économique a connu une évolution favorable. Le taux de croissance annuel moyen du PIB a été de 4,8%, entre 1983 et 1989, contre 2,0% pour la période 1980-1983. Le déficit budgétaire a reculé notablement. La situation de la balance de paiement a connu une amélioration et l'inflation jugulée. Cependant, l'investissement et l'épargne intérieure sont demeurés modérés.

Durant les années 90, l'économie a montré des signes d'essoufflement. La croissance a été fort instable et s'est considérablement ralentie en grande partie sous l'effet de chocs tels que la sécheresse qui a frappé le monde rural, la récession des économies de l'Union Européenne et la crise du Golfe. De ce fait, la croissance réelle du PIB n'a été que de 2,2%, et a même été négative durant les années de sécheresse².

¹ Cette politique s'est inscrite en prolongement de la politique de restriction inaugurée en 1977.

² Les taux de croissance réels observés par les années de sécheresse sont de -4% en 1992, -1% en 1993, -7% en 1995 et -2% en 1997.

Une croissance élevée est nécessaire pour réduire, aux plans quantitatif et qualitatif, les déséquilibres entre l'offre et la demande du travail. Or, entre 1982 et 1997, la croissance n'a pas été suffisamment forte pour permettre une amélioration du niveau de l'emploi et une réduction du chômage.

Concernant le secteur de l'emploi, la réduction de l'embauche dans le secteur public et dans l'administration, figurait parmi les mesures du PAS. Le rythme des recrutements de l'administration Publique a ainsi marqué le pas ; ce qui n'a pas manqué d'amplifier le chômage parmi les jeunes diplômés de niveau supérieur, constituant ainsi un incontestable gaspillage de capital humain.

Le problème de l'emploi apparaît donc comme une difficulté majeure à laquelle l'économie marocaine est confrontée et qui risque de s'aggraver. L'évolution démographique entraîne une importante croissance de la population active potentielle et de la population active disponible, qui se sont accrues de 293 000 et de 165 000 par an, entre 1982 et 1994. Parallèlement à cette évolution, la faiblesse du taux de croissance n'a pas permis d'assurer un développement des emplois. Entre 1982 et 1994, environ 124 000 nouveaux emplois rémunérés ont été créés chaque année, couvrant ainsi à peine 42% de l'offre potentielle de travail.

Cet important décalage entre l'offre et la demande de travail entraîne le développement d'un chômage structurel et contraint beaucoup de personnes à exercer des activités précaires ou marginales dans le secteur informel. Il se traduit également par la formation d'une population, exclue du marché du travail et prête à accepter n'importe quel type d'emploi. Cette population est composée essentiellement de personnes en attente d'un emploi ou à la frontière entre l'activité et l'inactivité, c'est-à-dire de femmes qui ne peuvent accepter un travail très éloigné de leurs villes de résidence, d'aides familiales en zones rurales, de personnes contraintes à travailler à temps partiel, d'individus qui ont renoncé à chercher du travail par découragement, de jeunes adultes scolarisés prêts à abandonner leurs études pour accéder à des emplois stables, etc.

II. Activité et emploi : Niveau, tendances et caractéristiques

1. Activité et emploi en zones urbaines

1.1. Croissance de la population urbaine active disponible

Mesurée par le volume des actifs âgés de 15 ans et plus, la population urbaine active disponible est passée de 3,8 millions personnes en 1990 à près de 5 millions en 1997, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,0%. Cette population a donc évolué à un rythme annuel presque égal à celui de la population urbaine âgée de 15 ans et plus.

Si l'on distingue, dans les variations de la population urbaine active adulte, ce qui tient à l'évolution de la population totale (incidence démographique) de ce qui tient à la variation des

taux d'activité par sexe et par âge, il en ressort que les facteurs démographiques jouent fortement dans l'accroissement de la population active. Entre 1982 et 1994, la croissance démographique a été responsable de l'arrivée sur le marché du travail urbain d'environ 146 000 personnes chaque année, ce qui représente près de 91% de l'accroissement global de la population active urbaine.

En revanche, l'évolution des comportements d'activité, ainsi reflétée par les taux d'activité par âge, n'a pas eu un grand impact sur l'accroissement du nombre d'actifs qui a été essentiellement le fait des femmes (près de 94% de l'incidence globale des taux d'activité). Pour les hommes, seuls le taux d'activité des jeunes âgés de 15-24 ans a eu un effet positif sur le volume de la population active disponible, alors que l'activité des hommes de 25 ans et plus a joué négativement. Concernant les femmes, elles ont contribué positivement à l'augmentation de la population urbaine active. Cette contribution est importante pour les femmes âgées de 25-59 ans. Cependant, l'activité des femmes âgées de 60 ans et plus s'est ralentie et commence à jouer négativement sur l'évolution de la population urbaine active.

Estimée à 49,3% en 1997, le taux d'activité de la population urbaine âgée de 15 ans et plus n'a pas enregistré de modifications très significatives durant les années 90. Il existe cependant des disparités importantes entre les hommes (75,7%) et les femmes (24,0%). Malgré l'accès, de plus en plus important, des femmes citadines aux activités professionnelles en dehors du foyer, leurs taux d'activité par groupes d'âges restent très faibles comparés à ceux des hommes, donnant ainsi des taux globaux modérés.

Il existe des différences dans les comportements d'activité selon l'âge et le sexe. Durant les années 90, le taux d'activité des jeunes citadins de 15-19 ans est resté stable (26%), alors que celui des 20-24 ans est passé de 47% à 51% entre 1990 et 1997, du fait en particulier de l'arrivée sur le marché du travail urbain de jeunes hommes de plus en plus nombreux. La participation des jeunes femmes citadines à l'activité économique, quant à elle, est restée relativement stable.

Après une baisse observée en 1990, le taux d'activité des hommes d'âges 25-29 ans rejoint actuellement le niveau observé en 1982 (aux alentours de 92%). Chez la population urbaine masculine âgée de 30 à 54 ans, le taux d'activité s'est maintenu pratiquement au même niveau (entre 97-98% pour les 30-49 ans et aux environs de 91% pour les 50-54 ans). Le taux d'activité enregistre un recul à partir de 50 ans et se réduit évidemment au fur et à mesure que l'âge augmente. Ce déclin des taux d'activité des hommes citadins d'âges avancés (génération née avant 1950) s'explique, entre autres, par la montée du chômage urbain, par une formation insuffisante pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché du travail urbain, et par les difficultés d'accès à un emploi salarié à un âge élevé.

Après une forte progression durant les années 70 et 80, le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 45 ans ont presque stagné en 1990-97. Cette stagnation peut trouver son explication dans

les théories de la « flexion conjoncturelle des taux d'activité », la dégradation du marché du travail pouvant inciter certaines femmes, particulièrement celles ayant un faible niveau de formation, à renoncer à rechercher un travail. L'activité féminine enregistre elle aussi une chute appréciable au-delà de 50 ans et devient marginale chez les citadines âgées de 60 ans et plus. Outre les facteurs évoqués précédemment, la faiblesse des taux de participation est en partie imputable à un effet de cohorte. L'activité des femmes adultes était moins répandue dans ces générations lorsqu'elles étaient jeunes.

Dans les villes, l'offre relative du travail des femmes âgées de 25 à 44 ans a connu une augmentation sensible (14% en 1971 et 31% en 1997). Les changements survenus dans les comportements socio-démographiques des familles urbaines (élévation de l'âge au premier mariage, déclin de la fécondité, augmentation du nombre des familles monoparentales, évolution des attitudes envers le rôle de la femme dans la société...), l'aspiration croissante à un meilleur bien-être matériel, la recherche d'un épanouissement individuel et l'effet de génération constituent autant de facteurs à même de contribuer à cette augmentation.

1.2. Emploi urbain : Essor des services

La population urbaine pourvue d'un emploi est passée de près de 3,2 millions à 4,2 millions personnes, entre 1990 et 1997 ; environ 133 000 emplois ont été créés par les différents agents de l'économie urbaine durant cette période, contre 139 000 entre 1985 et 1990.

La structure de l'emploi par secteurs d'activité est dominée par le secteur tertiaire, principal pourvoyeur, avec 58% du total de l'emploi créé en 1990-1997. Il est suivi de loin par l'agriculture et la pêche, l'industrie et le bâtiment et les travaux publics.

La répartition des actifs occupés selon le statut professionnel est très importante pour l'analyse économique et permet d'éclairer le mode d'organisation de l'économie nationale. Le salariat reste le statut le plus courant dans les villes, avec 65% des actifs occupés en 1997. L'emploi urbain salarié s'est accru de 38% entre 1990 et 1997, soit près de 106 000 emplois par an, en moyenne. La part importante (près de 31% en 1997) qu'occupent, ensemble, les indépendants, les travailleurs à domicile, les apprentis et les aides-familiaux, reflète, la place que continue à avoir le mode d'organisation traditionnelle du travail dans l'économie urbaine, et le rôle important que joue le secteur informel dans la régulation du marché du travail urbain. Cette catégorie de travailleurs a connu une augmentation de ses effectifs de 34 400 personnes par an, en moyenne.

La part occupée par les chefs d'entreprises employant des salariés reste très faible (près de 3% en 1997), mais leur effectif s'est renforcé par l'arrivée de 14 000 nouveaux employeurs chaque année.

Le secteur privé (y compris le secteur informel) est le principal pourvoyeur d'emplois salariés (75% de l'emploi urbain en 1997). Le secteur public³ emploie, quant à lui, près de 22% des actifs occupés citadins.

2. Activité et emploi en milieu rural

2.1. Régression de la population active disponible en milieu rural

En 1995, la population active rurale est estimée à 5 millions de personnes, alors qu'elle comptait 5,5 en 1986/87, soit une baisse de 9,3%, qui s'explique essentiellement par le recul des activités non rémunérées (aides familiales) exercées surtout par les femmes rurales. Le taux d'activité des ruraux de 15 ans et plus, a baissé de 69% en 1986/87 à 56% en 1995. Ce recul est plus important chez les femmes que chez les hommes. La baisse de l'activité rurale féminine a concerné tous les groupes d'âge. Notons que globalement, le niveau de participation des femmes rurales aux activités productives est supérieur à celui des femmes citadines. Cette situation s'explique, entre autres, par le mode d'organisation du travail à la campagne, qui se situe essentiellement dans le cadre des exploitations familiales, par un accès à l'activité plus précoce en milieu rural, et par des arrêts d'activité plus tardifs.

Les comportements d'activité par âge et sexe en zones rurales diffèrent de ceux des villes pour certaines catégories de population⁴. La scolarisation n'a, par exemple, nullement d'effet sur l'offre de travail des jeunes ruraux âgés de 15 à 25 ans qui présentent des taux d'activité bien supérieurs à ceux des jeunes citadins, et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Pour les hommes âgés de 25-54 ans, les taux d'activité dans les deux milieux de résidence atteignent des niveaux assez proches. Mais, pour les hommes de 55 ans et plus, la participation aux activités productives est relativement plus élevée dans les campagnes.

2.2. Emploi rural : Prédominance de l'emploi agricole

La population active rurale pourvue d'un emploi a connu une régression de 12% entre 1986/87 et 1995. Cette baisse est due à la diminution de l'emploi non rémunéré exercé essentiellement par les femmes. Quant au volume de l'emploi rural rémunéré, il s'est accru de 16%, ce qui donne un volume de près 43 000 emplois rémunérés créés par an en zones rurales.

L'emploi rural reste dominé par l'agriculture, qui absorbe 77% de l'emploi global rural en 1995. Cette part a enregistré un léger recul par rapport aux années précédentes. Les secteurs des services et de l'industrie (y compris l'artisanat) restent très peu développés dans la campagne, avec chacun près de 9% de l'emploi rural. Le bâtiment et les travaux publics viennent en dernier lieu avec 3% de l'emploi rural.

³ Administration, collectivités locales et entreprises publiques.

⁴ D. S., (1995), *Activité, emploi et chômage 1995*, p. 44.

La majeure partie de l'activité à la campagne est formée par des personnes qui travaillent à leur propre compte. Ce mode absorbe 80% de l'emploi rural en 1995. Il s'agit des indépendants et des employeurs, des aides familiales et des travailleurs à domicile. Cette auto-utilisation du travail rural est localisée essentiellement dans l'agriculture et l'élevage. L'emploi rural indépendant a enregistré une hausse de 15%. Le travail salarié constitue seulement 19% de l'emploi rural en 1995. Il a pourtant connu une hausse. La structure de l'emploi rural salarié révèle que les exploitations agricoles sont les principaux pourvoyeurs d'emploi dans les campagnes (76%). Viennent très loin les entreprises privées non agricoles avec 20% de l'emploi rural. L'emploi public, quant à lui, ne forme que 2% du total.

III. Chômage

1. Montée du Chômage urbain

Dans les villes, le volume et le taux de chômage, indicateurs qui renseignent sur le déséquilibre entre l'offre et la demande, ont connu des fluctuations importantes durant les années 90. L'effectif des chômeurs citadins est passé de 601 000 personnes en 1990 à 845 000 en 1997, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5%. De 15,8% en 1990, le taux de chômage urbain s'établit à 16,9% en 1997. La situation du chômage urbain s'est aggravée durant les années 1994 et 1995, puisque le taux de chômage a dépassé le seuil de 22%. Le chômage touche plus les femmes (21,8%) que les hommes (15,3%). Les femmes constituent près de 32% de la population urbaine active au chômage. Le chômage est plutôt un phénomène urbain, près de 75% des chômeurs résidaient dans les villes en 1995.

La montée du chômage ne touche pas uniformément toutes les classes d'âges. C'est parmi les jeunes de 15-24 ans qu'on observe le plus haut niveau de chômage (30% en 1997) et 40% des chômeurs se trouvaient concentrés dans cette tranche d'âge. Cependant, le chômage commence à frapper également la tranche d'âge supérieure (25 à 34 ans), qui constitue 48% de la population active en chômage, et dont le taux de chômage s'établit à 24% en 1997, contre 18% en 1990.

Le chômage de longue durée (égale ou supérieure à 12 mois) n'a cessé d'augmenter (76% en 1997 contre 62% en 1990). Les moyens de recherche d'un emploi restent limités aux moyens traditionnels (entourage, contacts directs des employeurs...), utilisés par la grande majorité (69% en 1995) des chômeurs citadins. En revanche, les Bureaux de l'Emploi, et les Centres d'Information et d'Orientation pour l'Emploi, qui sont censés être les principaux intermédiaires entre demande et offre d'emplois, sont peu sollicités (près de 1% des chômeurs). Enfin, la presse, des concours et des demandes restent assez utilisés (26% des chômeurs citadins).

2. En milieu rural, la sous-utilisation de la main-d'œuvre se manifeste principalement sous forme de sous-emploi

La population rurale active en chômage a évolué de 267 000 à 384 000 personnes entre 1986/87 et 1995. Le taux de chômage est passé, de son côté, de 5,6% à 8,5%. Cependant, et vu que l'exploitation familiale se trouve à la base du système productif rural, les formes de travail dans les campagnes restent tributaires des circuits familiaux d'emplois. L'excédent de main-d'œuvre se manifeste plutôt sous forme de sous-emploi que sous forme de chômage déclaré. En 1995, le taux de sous-emploi visible était estimé à 18,3% de la population active occupée, soit un effectif de 849 000 personnes.

Le chômage des jeunes ruraux augmente. Les femmes rurales sont moins affectées par le chômage que les hommes. Le chômage de longue durée ne cesse également de se développer en zones rurales. Le pourcentage des chômeurs ruraux à la recherche d'un emploi depuis au moins 12 mois, est passé de 19% en 1986/87 à 45% en 1995. Ce qui dénote les difficultés à accéder à un emploi en milieu rural.

3. Activité, chômage et formation : fort déséquilibre entre l'offre et la demande d'emplois des diplômés de niveau supérieur

L'investissement dans l'enseignement et la formation favorise la croissance économique et permet d'envisager la réalisation des différents objectifs du développement durable. Une main-d'œuvre plus instruite et mieux formée est plus productive et contribue davantage à la croissance économique. Pour le Maroc, et dans les perspectives de la mondialisation et du renforcement de sa compétitivité à l'échelon international, disposer d'une main-d'œuvre formée et accédant aux progrès de la technologie est une nécessité impérieuse. Or, le niveau d'alphabétisation et d'instruction des actifs est assez bas, particulièrement dans les campagnes. Cela reste évidemment préoccupant aussi bien pour des considérations de productivité et de compétitivité que d'équité. Parmi les actifs citadins, environ 17% ont un diplôme de niveau supérieur⁵, 30% un diplôme de niveau moyen⁶ et à peine 12% ont suivi une formation professionnelle en 1997.

Le diplôme est un facteur d'intégration au marché du travail, particulièrement pour les femmes. En 1997, le taux d'activité passe de 45,2% parmi les adultes sans diplôme à 72% pour ceux ayant un diplôme de niveau supérieur (pour les femmes, ce taux passe de 18% à 61%).

Cependant, les actifs diplômés sont plus vulnérables au chômage que les actifs sans diplôme, ces derniers étant généralement disposés à accepter n'importe quel travail. En milieu

⁵ Niveau supérieur : Baccalauréats, diplômes des cadres moyens et diplômes de formation supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

⁶ Niveau moyen : Certificats de l'enseignement fondamental, diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle.

rural, le chômage frappe également davantage les actifs diplômés. Ceux-ci ont de plus des difficultés croissantes à trouver un emploi qui convient à leurs qualifications et à leurs aspirations. C'est un phénomène préoccupant et dont les principales causes seraient les suivantes :

- l'accès de plus en plus élevé à l'éducation et à la formation, notamment dans les villes ;
- l'incapacité des différents acteurs institutionnels de l'économie nationale à absorber les diplômés de plus en plus nombreux ;
- le phénomène d'inadéquation « formation-emploi » s'accroît et constitue un handicap pour une vraie insertion dans la vie active pour beaucoup de diplômés demandeurs d'emplois.

Le chômage urbain des diplômés de niveau supérieur connaît une progression très sensible. De 84 000 chômeurs citadins en 1990, leur effectif est passé à 202 000 en 1997. Cette catégorie de chômeurs formait aussi, en 1997, près de 24% de la population urbaine active en chômage, contre seulement 14% en 1990. Ce type de chômage est essentiellement urbain et devient chronique. Cela conduit parfois certains diplômés du supérieur à entrer en concurrence avec d'autres catégories, pour occuper des postes nécessitant de moindre qualification. Les actifs ayant un diplôme à caractère professionnel sont cependant moins touchés par le chômage, qui est plus fréquent parmi les actifs bacheliers (32% en 1997) et les lauréats des facultés (40%). Contrairement aux tendances des années 80, le chômage des actifs citadins lauréats des Instituts de formation des cadres supérieurs s'est développé notablement ces dernières années. Le taux est passé de 1% en 1990 à 7,7% en 1996.

Conclusion

En milieu urbain, la croissance de la population active est très rapide. L'évolution démographique explique à elle seule, hors variation des taux d'activité, près de 90% de l'accroissement total de la main-d'œuvre urbaine. Dans les campagnes en revanche, la population active rurale a diminué en 1987-95 du fait de la chute du nombre d'emplois non rémunérés. Cette chute a cependant été partiellement compensée par la hausse du nombre d'emplois rémunérés

Par ailleurs, durant les décennies 80 et 90, la croissance du PIB n'a pas été suffisamment forte pour empêcher la montée du chômage. Dans les villes, le taux de chômage atteint un seuil élevé. En milieu rural, le niveau du chômage est modéré, mais le sous-emploi visible reste très développé. Le marché du travail reste également marqué par la progression du chômage des jeunes en particulier des jeunes diplômés et du chômage de longue durée.

Enfin, pour atténuer le chômage et le sous-emploi, le principal défi pour le Maroc est de lancer l'économie nationale sur la voie d'une croissance élevée et durable et d'intégrer davantage le monde rural dans le processus du développement durable du pays.

Références

- Annales Marocaines d'Economie (Revue de l'Association des Economistes Marocains), (1993), « *Bilan décennal du programme d'ajustement structurel et perspectives de l'économie marocaine* ». Actes du colloque international, oct., 1993.
- Annales Marocaines d'Economie, (1997), Revue de l'Association des Economistes Marocains. « *Le dilemme de l'emploi au Maroc* », n° 18-19.
- Banque Mondiale (1996), *Une croissance plus forte, d'opportunités d'emploi. Des choix à faire pour le Maroc*, Washington, Oct. 1996.
- Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 1992*.
- Banque Populaire, CNJA, (1992), « *L'emploi au Maroc* », Revue trimestrielle du CPM. Série « Vues économiques », n° 2.
- CERED, (1992), *Population et Emploi*, Rabat, Maroc, 291 p.
- CERED, (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*, Rabat, Maroc, 316 p.
- INSEE, (1993), « *Economie et Statistique* », n° 261.
- D. S., *Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population*, Recensement de la population et de l'habitat de 1994. Niveau national, sondage 1/20.
- D. S., *Activité, emploi et chômage 1995*, Résultats détaillés.
- D. S., *Activité, emploi et chômage*. Rapports de synthèse, 1995-1997.
- D. S., *Population active rurale 1986-1987*, Vol. 1, Rapport de synthèse.
- D. S., *Population active urbaine*, Premiers résultats 1985-1993.
- Morisson C. (1991), *Ajustement et équité au Maroc*, Etudes du Centre de Développement, Série « Ajustement et équité dans les pays en développement » OCDE, Paris.
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 1992*.
- Problèmes économiques (1994), « *Mutations du travail et politique de lutte contre le chômage* », n° 2396-2397, 2-9 Novembre 1994.
- Revue Espace-Population-Sociétés, « *La population face à l'emploi* », n° 3, 1988.
- Revue Marocaine des Finances Publiques et d'Economie « *Ajustement structurel à visage humain* », n° 9, 1995.

Emploi dans le secteur informel

(Abzhad Mohamed et Labchir Abdessalam)

Contrairement à ce que l'on en attendait, les stratégies de développement économique, orientées vers des formes d'industrialisation moderne et à forte intensité de capital, prônées par les premiers plans de développement économique et social, n'ont pas permis de créer suffisamment d'emplois pour répondre à l'offre potentielle de travail sans cesse grandissante, particulièrement en zones urbaines.

Devant l'essoufflement de ces stratégies, la forte croissance démographique et la compression macro-économique due au programme d'ajustement structurel (1983), le déséquilibre chronique entre l'offre et la demande de la main-d'œuvre n'a cessé de s'accroître. L'offre excédentaire de travail, non intégrée dans les circuits modernes de l'économie ne bénéficiant pas de protection sociale, trouve ainsi refuge dans le secteur informel, qui se développe en marge du secteur organisé. C'est un secteur très hétérogène et qui touche tous les genres d'activités économiques : agriculture, artisanat, petit commerce, services personnels, construction, transport, crédit, réparation. Il agit sur l'environnement social et économique à travers ses effets sur la production, l'investissement, la consommation, l'emploi... Il continue à offrir de l'emploi à la population pauvre et joue un rôle important dans l'absorption des flux de la migration rurale-urbaine.

Dans le cadre de ce chapitre, il s'agit essentiellement d'examiner les caractéristiques et le rôle de ce secteur dans la régulation du marché du travail et d'évaluer sa contribution à l'emploi.

I. Eléments du cadre conceptuel du secteur informel : définition et étendue

Une confusion est souvent entretenue entre le secteur informel et le secteur d'économie cachée. Pour le premier, les activités sont exercées en marge de la loi pour des considérations de suivi, c'est-à-dire que les pouvoirs publics n'ont pas les moyens suffisants pour faire respecter la réglementation en vigueur ou ont une attitude ambivalente ou tolérante à l'égard de très nombreuses unités du secteur informel, ce qui rend leur existence quasi-légale ; alors que pour le second, les activités sont délibérément dissimulées. Dans beaucoup de pays en développement, la plupart des activités du secteur informel ne sont pas souvent cachées, alors que les unités du secteur organisé pourraient procéder à des activités cachées. Une définition du secteur informel devrait donc se fonder sur des critères relatifs aux modes d'organisation et de gestion de ses unités, et non sur celui du non-enregistrement.

L'adjectif informel a été utilisé pour la première fois pour désigner la recherche d'opportunités liées aux revenus. Plusieurs salariés du secteur moderne recourent à des activités

secondaires (phénomène de la pluri-activité) pour avoir un salaire complémentaire afin de pallier la diminution de leur pouvoir d'achat ou d'améliorer leur cadre de vie. Cette façon de voir situe l'analyse à l'échelle du ménage. Elle permet de scinder le revenu en deux composantes, selon sa provenance formelle ou informelle et de saisir l'évolution de l'emploi informel et de ses caractéristiques au plan des ménages et de leurs membres.

Un concept du secteur informel centré sur le ménage ne permet pas de cerner totalement sa contribution économique. Par contre, une définition fondée sur l'unité de production permet de mieux l'appréhender en tant que tel, et de mesurer sa participation à l'activité nationale sur le plan de la production, de l'emploi, de l'investissement. Il permet aussi de suivre son évolution, d'essayer de le contrôler et de l'influencer dans l'espoir d'en faire un instrument dans la politique de développement économique et social.

En 1972, le Bureau International du Travail (BIT), définissant le secteur informel comme étant un regroupement d'unités de production, lui attribue sept caractéristiques : facilité d'accès à l'activité, utilisation de ressources locales, propriété familiale de l'entreprise, échelle d'activité réduite, usage de techniques à forte intensité de main-d'œuvre, qualification acquise hors du système officiel de formation et marchés concurrentiels sans réglementation. Des traits particuliers supplémentaires sont également retenus pour caractériser ce secteur. Il s'agit notamment de la flexibilité des horaires de travail, de l'absence de recours au crédit régulier, du bas prix des produits, de l'absence ou de la faiblesse de l'usage de l'énergie...

Devant la complexité de ses caractéristiques et leur multiplicité, les critères socio-économiques, principalement la taille et la position de l'unité par rapport à la loi, sont souvent privilégiés.

1. La taille

Est considérée comme appartenant au secteur informel, toute unité de production qui a une taille ne dépassant pas, en général, dix employés. Ce critère, en apparence facile à saisir, n'est pas totalement satisfaisant pour certaines activités. En effet, beaucoup d'unités disposant de deux ou de trois employés ne peuvent être considérées automatiquement comme informelles. Tel est le cas des cabinets de médecins, d'avocats et plus généralement des professions libérales. Face à cette difficulté, on pourrait adopter un seuil propre à chacune des différentes activités économiques. Cependant, dans un souci de préserver l'unité de ce secteur, il n'est pas rare de constater que la taille limite retenue est identique pour l'ensemble des activités. Le choix de cette taille limite, permettant de séparer le secteur informel du secteur formel, reste évidemment tout à fait subjectif et arbitraire.

2. Le non-respect de la loi

Il s'agit essentiellement de la non-inscription sur le registre des impôts, de la non-adhésion à la sécurité sociale, du manquement aux règles d'hygiène, du non-respect de la réglementation du travail... Toutefois, ce non-respect de la loi n'est pas propre au secteur informel. Plusieurs entreprises, bien qu'appartenant au secteur structuré, échappent à la fiscalité et/ou à la sécurité sociale. D'autres ne respectent pas totalement les règles liées aux conditions de travail (hygiène, horaires, salaire minimum...).

D'autres critères sont parfois introduits pour identifier ce secteur. On peut citer, en particulier, la disponibilité d'une comptabilité, l'utilisation de l'énergie, le niveau d'équipement de l'entreprise, l'origine des matières premières, etc. Mais, aucun de ces critères n'est totalement satisfaisant pour permettre de trancher dans l'absolu entre le formel et l'informel. Ce qui est recherché à travers les débats sur les critères d'identification du secteur informel, c'est avant tout leur caractère opérationnel et leurs répercussions économiques et sociales. Certes, des dénominateurs communs existent entre les unités du secteur informel, lui préservant son unité.

Le concept du secteur informel est généralement utilisé pour saisir une multitude de petites activités se développant rapidement en zones urbaines et permettant l'auto-crédation d'emplois et de revenus. Cependant, en théorie, rien ne s'oppose à étendre le champ du secteur informel aux activités agricoles. En effet, et à côté des grandes exploitations agricoles modernes, il existe, en zones rurales, un nombre important de petits agriculteurs dont le mode d'organisation et de gestion de l'activité de production agricole reste plus ou moins similaire à celui des petits artisans citadins. Aussi, et vu le développement du phénomène de la pluri-activité, de nombreuses personnes se livrent à la fois à des activités agricoles et non agricoles, et ce aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Par conséquent, toute démarche objective cherchant à mesurer exhaustivement la contribution du secteur informel à la production nationale doit toucher l'ensemble des activités agricoles et non agricoles.

L'étendue du secteur informel se limite généralement aux activités économiques, c'est-à-dire aux activités de production marchandes, telles qu'elles sont définies par le Système de la Comptabilité Nationale. Il s'agit essentiellement des biens et services destinés à la vente ou à l'échange sur le marché. De ce fait, l'emploi des unités qui se livrent exclusivement à la production de biens et services pour l'autoconsommation sont exclues du secteur informel. De même, les emplois offerts par les institutions sans but lucratif ne peuvent être considérés des emplois informels car, ces derniers ne sont pas créés en vue de produire un revenu ou un bénéfice. D'un autre côté, l'économie informelle est à différencier de l'économie domestique qui est associée « à l'ensemble de production que les ménages réalisent pour eux-mêmes ». Les services domestiques y sont rattachés.

Pour répondre aux besoins de cette étude et rester en conformité avec la résolution de l'O.I.T., les emplois relevant du secteur informel peuvent être classés en deux catégories :

i) Unités de personnes travaillant pour leur propre compte : Ce sont des unités individuelles de production appartenant à des personnes travaillant pour leur propre compte et gérées par elles, seules ou en association avec les membres du ménage ou de ménages différents. Ces personnes peuvent employer des aides familiales et/ou des apprentis. Les salariés sont parfois utilisés, de manière occasionnelle, pour répondre à des besoins spécifiques. Cette catégorie regroupe les personnes pourvues d'un travail indépendant (avec ou sans local commercial), les travailleurs à domicile, les aides familiales et les apprentis.

ii) Unités d'employeurs informels : Ce sont les unités de production qui appartiennent à des employeurs et gérées par eux, seuls ou en association avec des membres du même ménage ou de ménages différents, et qui emploient quelques travailleurs salariés de manière continue.

Le critère « taille » est utilisé dans la plupart des définitions des statistiques nationales du secteur informel. La limite supérieure de dix salariés est retenue pour l'identification des établissements d'employeurs informels, car ces derniers fonctionnent généralement avec un faible niveau d'organisation et de technologie. A ce niveau, l'emploi informel regroupe les employeurs informels et leurs associés, ainsi que les salariés travaillant dans les petits établissements employant moins de dix salariés.

II. Rôle du secteur informel dans la régulation du marché de l'emploi

Dans le contexte de la crise économique de la décennie 80 et de la génération des politiques d'ajustement structurel dans les pays en développement, la tendance semble plutôt de considérer les activités informelles comme bénéfiques aux problèmes sociaux et économiques. Ces effets bénéfiques se manifestent dans plusieurs domaines : régulation du marché du travail, distribution des revenus, production de biens et services adaptée aux besoins de la demande, accumulation et crédit, esprit de solidarité... Face à ces effets bénéfiques, les activités informelles ont, en revanche, un impact négatif sur les finances publiques et ne contribuent généralement pas à la solution des déséquilibres extérieurs. En plus de ces caractéristiques, la fonction régulatrice du marché du travail est souvent soulignée. Par le biais de ce secteur, de nombreux chômeurs citadins seraient devenus des chômeurs déguisés (ou sous-employés) ou des personnes exerçant des emplois indépendants véritablement lucratifs et suffisamment rémunérés.

Plusieurs auteurs intéressés par l'étude du secteur informel, ont considéré que ce dernier servait de refuge aux chômeurs citadins et aux nouveaux migrants ruraux en attendant d'accéder à des emplois stables dans le secteur formel. Les résultats des travaux de Todaro (1969) et de Stark

(1982) ont conduit à la conclusion affirmant que l'existence d'un secteur informel urbain encourage la migration rurale/urbaine en offrant aux migrants ruraux des opportunités d'accéder aux emplois même faiblement rémunérés, en attendant de trouver un emploi plus rémunéré dans le secteur informel.

Le rôle de secteur d'attente se renforcerait en période de crise, au cours desquelles le secteur informel recevrait les travailleurs licenciés du secteur formel, les nouveaux arrivants citadins sur le marché du travail n'ayant pas réussi à obtenir un emploi formel, et les flux des migrants ruraux à la recherche d'un travail pour subvenir à leurs besoins.

Le secteur informel pourrait donc jouer un rôle important dans la régulation du marché du travail. Il a été constaté que, durant la décennie 80, période de la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, la situation économique s'est détériorée dans les pays en développement et que l'emploi informel s'est accru au détriment de l'emploi formel. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne, le secteur informel s'est développé au rythme de 6,7% par an entre 1980 et 1989. Il a créé 1,2 million d'emplois, contre 100 000 pour le secteur organisé⁷. Au Maroc, la détermination du niveau de l'emploi informel n'est pas une tâche aisée, dans la mesure où elle implique le recours à des sources de données conçues à d'autres fins. Néanmoins, les estimations indirectes obtenues à partir des informations disponibles semblent indiquer que la part de l'emploi informel dans l'emploi total est relativement importante.

Les micro-entreprises, principales composantes des unités de production du secteur informel, se sont accrues à un rythme inégalé depuis les années 1980. Selon l'enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain (ESILMU)⁸ réalisée, en 1997, par la Direction de l'Emploi auprès d'un échantillon de 1 513 unités de moins de 10 employés, plus de la moitié de ces unités ont été créées entre 1990 et 1997, et 29% l'ont été entre 1980 et 1990 ; alors que cette période s'est caractérisée par la montée du chômage déclaré.

Les nouvelles créations demeurent nombreuses. Parmi les micro-entreprises, ce sont les unités dont le caractère informel est le plus prononcé, c'est-à-dire les plus petites d'entre elles, qui ont le plus prospéré depuis 1980. En effet, les indépendants et les unités, qui ont un effectif de moins de cinq actifs, représentent environ 80% du total des unités informelles. D'une manière subséquente, l'emploi informel se serait accru également. D'autre part, près de 54% des entrepreneurs de ce secteur ont commencé leur carrière professionnelle comme ouvriers. Cependant, les parts respectives de ceux qui faisaient des études ou qui étaient sans activité avant de créer leur propre entreprise, ne sont que de 12% et 3%. Cela permet de dire qu'au Maroc, peu

⁷ Lautier B., *L'économie informelle dans le tiers monde*.

⁸ Ministère de l'Habitat, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, (1988), *Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain*, Direction de l'Emploi, Rapport d'analyse.

de nouveaux arrivants sur le marché du travail créent leur propre entreprise ou s'auto-emploient. Ils s'orientent plutôt vers la recherche d'un emploi salarié.

Par ailleurs, les raisons qui aident les unités du secteur informel à éviter de véritables faillites dans les périodes de difficultés conjoncturelles sont essentiellement leur souplesse de fonctionnement et leur capacité d'adaptation aux aléas de la situation du marché. Concernant les relations du travail, les employeurs informels entretiennent des rapports de type familial avec leurs employés. Les liens qui les unissent ne sont pas de type contractuel.

En temps de crise, les employés préfèrent, jusqu'à une certaine limite, une réduction de salaire et acceptent de travailler plus de huit heures par jour, plutôt que de se retrouver au chômage. En effet, selon l'ESILMU, près de 80% des entrepreneurs informels déclarent travailler plus de huit heures par jour et 24% plus de dix heures. Bien plus, environ 54% des micro-entreprises informelles travaillent sept jours par semaine. Le travail est parfois utilisé et payé en fonction de la demande existante.

Cette flexibilité dans les salaires et dans le temps de travail constitue un atout majeur pour le secteur informel en temps de crise dans le domaine de l'emploi. Par rapport au secteur structuré, il a moins de charges. Près de 91% des unités informelles ne sont pas affiliées à la sécurité sociale et la part des impôts et de la taxe sur la valeur ajoutée créée par le secteur est très faible : 1% dans l'industrie, 2% dans le commerce et 4% dans les services.

III. Contribution du secteur informel à l'emploi

Pour mesurer la contribution du secteur informel à l'offre totale d'emplois, deux approches sont généralement utilisées : l'approche directe et l'approche indirecte. La première consiste à saisir le volume et les caractéristiques de l'emploi informel par le biais d'enquêtes par sondage ou de recensements exhaustifs auprès des ménages et/ou des unités informelles. La deuxième consiste à mesurer l'emploi informel en soustrayant l'emploi formel de l'emploi total par le recours à des sources de données différentes.

1. Mesure de l'emploi informel urbain par l'approche indirecte

En considérant que les salariés des établissements patentés de 10 emplois et plus relèvent du secteur moderne, l'emploi informel est dégagé par différence avec les effectifs de salariés issus des recensements. Pour cette démarche⁹, les actifs occupés dont le statut professionnel est celui d'indépendant ou d'aide-familial ou d'apprenti, sont considérés comme faisant partie du secteur informel.

⁹ M'rabet M., (1984), *L'emploi au Maroc : Sources d'informations, niveaux et structures*, Stateco n° 39, pp. 22-46.

Selon cette approche, le volume de l'emploi du secteur informel représentait 69% de l'emploi urbain hors administration en 1971 et 75% en 1982. Si l'on tient compte du volume de l'emploi de la branche d'activité économique « Administration », cette contribution était de 62% de l'emploi urbain total en 1982. Les taux d'accroissement annuels étaient de 6,9% pour le secteur informel et de 3,3% pour le secteur organisé, alors que celui de la population active s'est accru de 5,9%. Cependant, il est fort probable que la contribution du secteur informel a été surévaluée par cette démarche, du fait de la qualité inégale des données utilisées. Les statistiques sur l'emploi patenté seraient entachées de sérieuses sous-déclarations, étant donné qu'elles ont trait aux impôts, alors que les données des recensements sont plus exhaustives et fiables. Les activités informelles restent très répandues dans les branches « industrie et artisanat », « services », « commerce » et « bâtiment et travaux publics », avec respectivement 35,2%, 23,3%, 22,6% et 8,1% de l'emploi urbain informel.

Cette approche évalue la part de l'emploi informel à 64% de l'emploi urbain en 1988¹⁰. Bien que cette estimation reste discutable, elle dénote, cependant, que l'emploi urbain informel s'est légèrement développé durant les années 80. L'informel aurait donc contribué à l'atténuation des effets négatifs du programme d'ajustement structurel¹¹ sur l'emploi urbain. Il a servi de refuge aux flux de plus en plus importants¹² des migrants ruraux, constituant ainsi un véritable filet de sécurité.

2. Mesure de l'emploi informel à travers les enquêtes auprès des ménages

Les données nécessaires pour mesurer l'emploi informel et établir ses principales caractéristiques peuvent être obtenues au moyen d'enquêtes auprès des ménages, particulièrement les enquêtes sur la main-d'œuvre.

En partant de la définition du secteur informel établie auparavant et fondée sur le statut professionnel et la taille des unités de production, l'emploi informel forme près de 41,3% de la population active occupée urbaine en 1995¹³. La catégorie « unités de personnes travaillant seules et pour leur propre compte » (indépendants, aides-familiales, apprentis et travailleurs à domicile...) regroupe près de 75% de l'emploi informel urbain. En milieu rural, l'incidence du secteur informel sur l'emploi rural est plus importante que dans les villes. Près de 82% des ruraux pourvus d'un emploi y exerceraient leurs activités professionnelles agricoles et/ou non agricoles. Cette estimation regroupe aussi la frange des actifs occupés ruraux travaillant dans les unités de

¹⁰ Dernière année pour laquelle les statistiques sur l'emploi patenté ont été publiées par la D. S.

¹¹ L'économie marocaine a connu, en 1983, une aggravation importante des déséquilibres tant internes et externes. Pour y faire, un programme de stabilisation a été mis en place.

¹² La migration rurale-urbaine est passée d'une moyenne de 67 000 migrants par an en 1960-71 à 193 000 par an en 1982-94.

¹³ D. S., *Activité, emploi et chômage*, Rapport des résultats détaillés de l'enquête sur l'emploi en milieu urbain.

production familiales dont une part de leur production est destinée à l'autoconsommation. La fréquence des unités qui se livrent exclusivement aux activités non marchandes est supposée faible. Aussi, l'état d'informations statistiques ne permettrait pas de procéder à d'éventuels redressements. D'un autre côté, on note la prédominance des travailleurs indépendants, des aides-familiales et des apprentis qui représentent à eux seuls presque 95% de l'emploi rural.

Si l'on retient comme critère d'appartenance à un secteur informel, la possession d'une comptabilité par les unités de production, ainsi que les autres catégories d'actifs occupés considérées comme tels (indépendants, travailleurs à domicile, aides familiales et apprentis), la part de l'emploi informel représente près de 43% de l'emploi urbain et de 94% de l'emploi rural.

Emploi informel¹ selon le statut professionnel¹ et le milieu de résidence

<i>Statut professionnel</i>	<i>Informel urbain</i>		<i>Informel rural</i>	
	<i>Effectif</i>	<i>Part dans l'emploi (en %)</i>	<i>Effectif</i>	<i>Part dans l'emploi (en %)</i>
Salariés ²	300 000	12,2	118 000	13,3
Indépendants	750 000	99,4	1 309 000	100,0
Employeurs ²	93 000	74,0	57 000	96,9
Travailleurs à domicile	155 000	100,0	192 000	100,0
Aides familiales et apprentis	302 000	100,0	2 128 000	100,0
Total	1 600 000	41,3	3 804 000	82,0

Source : D. S., (1995), Enquête sur l'emploi.

¹ Critère utilisé : Taille de l'unité de production.

² Pour les salariés et les indépendants, la ventilation est faite selon la taille des unités de production.

IV. Principales caractéristiques de l'emploi informel

Des enquêtes réalisées sur le secteur informel ont pris l'établissement comme unité d'observation au lieu du ménage. Malgré la richesse des informations collectées, elles ne couvrent pas l'ensemble du secteur. Souvent, les activités informelles ambulantes et les activités informelles agricoles ne sont pas observées.

La plus récente est l'enquête réalisée en 1997 par le Ministère de l'Habitat, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sur le secteur informel localisé en milieu urbain. Les données de cette opération montrent que l'emploi féminin reste très peu développé dans les micro-entreprises informelles localisées : 2,2% au niveau des employeurs informels et 5% chez les salariés.

Le secteur informel emploie une main-d'œuvre jeune, non formée et issue probablement des déperditions scolaires. En effet, plus de la moitié des actifs opérant dans le secteur ont un niveau inférieur au primaire et 28% ont fait des études secondaires. Le rôle des établissements de formation professionnelle paraît insignifiant. Selon l'enquête, 83% des actifs ont reçu leur formation au sein de l'unité où ils ont été enquêtés ou dans des établissements similaires. Ce taux atteint 90% dans l'industrie. La quasi-totalité des salariés 84% est constituée par des ouvriers dont 44% sont qualifiés. L'affiliation à la sécurité sociale est très faible et touche en moyenne à peine

9% des unités. Le salaire moyen est de 1 750 Dh par personne, de 1 850 Dh pour les ouvriers qualifiés et de 650 Dh pour les apprentis. Les salaires octroyés par les unités de production informelles sont plus faibles que ceux perçus par les salaires du secteur formel. En 1997, le salaire mensuel moyen déclaré à la Caisse nationale de la sécurité sociale s'élève à près de 2 960 Dh, soit un écart dans un rapport de 1 à 1,7 fois entre ces deux secteurs. On note une grande dépendance de la population des activités indépendantes non agricoles (35,6% en milieu urbain et 23,7% en milieu rural). Cette dépendance concerne toutes les catégories sociales de la population. Les activités indépendantes non agricoles se trouvent presque exclusivement dans la branche économique « Commerce et services » (86% dans les villes et 79,7% dans les campagnes). Près de 49,4% des activités citadines indépendantes s'exercent dans des locaux fixes, 40,2% se font sans locaux fixes et 10,4% à domicile. Le schéma est différent en milieu rural. Environ 55,5% des activités non agricoles n'ont pas de locaux fixes, alors que près de 26,2% s'opèrent dans des locaux fixes et 18,3% à domicile.

Conclusion

Le secteur informel joue un rôle important dans la régulation du marché du travail. Les formes du travail qui s'y exercent sont très hétérogènes. Il sert de refuge à beaucoup d'actifs n'ayant pas réussi à accéder à l'emploi formel. Cependant, l'emploi informel est généralement très précaire, sans protection sociale et n'obéit généralement pas aux normes de la législation du travail en vigueur.

Le niveau d'instruction et de formation est très bas, la formation est acquise sur le tas et non à travers un système formel de formation. Les programmes destinés à améliorer la qualité de la main-d'œuvre dans ce secteur devront être conçus de manière à tenir compte de ces éléments.

Par ailleurs, et vu la qualité de sa main-d'œuvre, on ne peut s'appuyer sur le secteur informel pour introduire les éléments du progrès technique dont les supports requièrent, entre autres, le niveau élevé des compétences de la main-d'œuvre. Le secteur informel est un amortisseur et un régulateur des crises. Il fait preuve de grandes capacités de flexibilité et d'adaptation, et il est doté d'un dynamisme certain. Mais, il n'est pas évident qu'il puisse être considéré comme un modèle alternatif de développement.

Références

- Banque Mondiale, (1993), *Pauvreté, ajustement et croissance*, Vol. n° 1, sept. 1993.
- Banque Mondiale/D. S., *Un profil de la pauvreté*.
- CEPED, (1996), *Crise et Population en Afrique*, Etudes du CEPED n° 13.
- Heertje A. et al., (1984), *L'économie souterraine*, Economica.
- INSEE, (1991), *Economie non-enregistrée par la statistique et secteur informel dans les pays en développement*, Numéro spécial Stateco n° 68, déc. 1991.
- Lautier B., (1994), *L'économie informelle dans le tiers-monde*, Repères, La découverte.
- D.S. (1995), *Enquête nationale sur l'emploi*.
- Ministère de l'Habitat, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, (1998), *Enquête sur le secteur informel localisé en milieu urbain*, Rapport d'analyse.
- O.C.D.E., (1990), *Nouvelles approches du secteur informel*, Centre de développement.
- O.I.T., (1993), *Statistiques de l'emploi dans le secteur informel*, Rapport III, 15^{ème} conférence internationale des statisticiens du travail, Genève.
- Penouil M., (1990), *Les activités informelles : réalités méconnues, espérances illusaires ?*, Problèmes économiques, n° 2196, 24 oct. 1990.
- Sauvy A., (1984), *Le travail noir et l'économie de demain*, Calmann-Levy.
- Seruzier M., (1996), *Construire les comptes de la nation selon le SCN 1993*, Economica.
- Zine Eddine M. D., (1997), « *L'emploi informel urbain : Essai de quantification* », Annales marocaines d'économie, Revue de l'Association des Economistes Marocains, n° 18-19.

